BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCIII - Année 1966

3e LIVRAISON

PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 3e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Juillet 1966 153
Août 1966 156
Septembre 1966 159

La destruction du château de Gurson et ses carreaux armoriés (Léonie GARDEAU) 162

Catherine de Bourbon, dernière comtesse de Périgord, **suite et fin** (Dr Ch. LAFON) 174

Gérard de Nerval et le Périgord (Jean LASSAIGNE) 190

Découverte d'un petit trésor monétaire à Domme (Jean LACHASTRE) 194

Une lettre de l'abbé Breuil sur la découverte de la grotte des Combarelles aux Eyzies (Alain ROUSSOT) 199

Le film de la découverte de la grotte peinte de Lascaux (Alain ROUSSOT) 203

Le château et le bourg de Gageac (Marthe MARSAC) 206

Bibliographie : A. Higounet-Nadal, **Les comptes de la taille ...de Périgueux au XIVe siècle** (Jean SECRET) 231

COTISATIONS 1967

AVIS IMPORTANT

Sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée générale ordinaire, les tarifs seront les suivants pour 1967 :

MEMBRES TITULAIRES :

France et T.O.M. ..... **10 F.**
Etranger ..... **11 F.**

ABONNES ..... **13 F.**

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU JEUDI 7 JUILLET 1966

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr LAFON, PRÉSIDENT.

Présents : 24. — Excusés : 2.

Félicitations. — M. André Delmas, nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite ; MM. Noël Becquart, Maurice Dumoncel, Jean Lassaigne et le Dr André Voulgre, élus membres titulaires de l'Académie du Périgord.

Entrées d'ouvrages. — André Leroi-Gourhan et collaborateurs, *La préhistoire*, collection « Nouvelle Clio », n° 1 (Paris, Presses universitaires de France, 1966) ; achat de la Société. C'est un ouvrage d'ensemble sur la préhistoire dans le monde, qui fait le point des connaissances actuelles et étudie les problèmes de méthode, de chronologie et d'ethnologie posés par cette science.

Augustin Prévot-Leygonie, *L'impasse du cerceau* (Monte-Carlo, éditions Regain, 1966) ; roman offert par l'auteur.

Jean Valette, *Les campagnes de construction de la cathédrale gothique de Sarlat* (extr. de notre *Bulletin*, t. XCIII, 1966) ; hommage de l'auteur.

Lou Bournat, bulletin de l'Ecole félibréenne du Périgord, t. XVIII, n° 6, avril-juin 1966 ; don de M. le Dr Lafon.

Remise de l'épée d'académicien au professeur C. Arambourg le 5 novembre 1965, allocution de M. Lionel Balout (extr. de « Libyca », t. XIII, 1965) ; don de M. Balout.

Arlette Higounet, *La femme du Moyen Age en France dans la vie politique, économique et sociale*, chapitre VII extr. de l' « Histoire mondiale de la femme », t. II (Paris, Nouvelle librairie de France, 1966) ; hommage de l'auteur.

Un article de Pierre-Henri Simon sur les œuvres complètes de Léon Bloy, éditées au « Mercure de France » par MM. Joseph Bollery et Jacques Petit (extr. du journal « le Monde », n° du 29 juin 1966) ; don de M. Freyssingeas.

Table dactylographiée du t. LIX (1932) du *Bulletin* de notre Société par M. Freyssingeas ; don de l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. le Président a noté dans le *Bulletin de la Société préhistorique française. Etudes et travaux*, t. LXII, 1965, fasc. 3, un article de notre collègue M. l'abbé Glory, « Nouvelles découvertes de dessins rupestres sur le Causse de Gramat (Lot) ».

La *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XXXIV, 1966, n° 120, publie le catalogue des objets protohistoriques conservés au Musée de la Société de Libourne. Y sont notamment décrits des trouvailles céramiques provenant de la grotte de Fontanguillères à Rouffignac-de-Sigoulès et datant de l'âge du bronze, trois bracelets de la période de Hallstatt (premier âge du fer) également trouvés à Fontanguillères et une hache en fer à douille de la Tène découverte à la Mouillère, près de Bergerac.

Notre vice-président, M. Jean Secret, étudie le château de Montaigne avant l'incendie de 1885 dans le *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 1966, n° 6, avec reproduction d'un dessin de Léo Drouyn appartenant à notre Société. A noter dans le même périodique un article de M. Jacques de Feytaud, « Une visite à Montaigne ».

Le *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1962 (Paris, 1965), contient un important article de M. Jean-Paul Trabut-Cussac, « Actes gascons dispersés émanant d'Edouard Ier d'Angleterre pendant son séjour en France (1286-1289) ». L'auteur y publie notamment la charte de coutumes concédée aux habitants de Puyguilhem (9 janvier 1287), la confirmation d'un accord intervenu à Périgueux en 1284 entre le sénéchal Jean de Grailly et les procureurs de diverses villes du Sud-Ouest au sujet des vins de Bordeaux (25 janvier 1287), deux mandements royaux relatifs à la taxe des vins de Bergerac (8 mai et 30 août 1288), une ordonnance sur l'administration des terres de Périgord, Limousin et Quercy (mai-juin 1289), un mandement relatif à la bastide de Monpazier (6 juin 1289), la confirmation d'une charte de 1269 en faveur d'Archambaud de Périgord (8 juin 1289) et un mandement concernant Aimeri de Biron, seigneur de Montferrand (12 juin 1289).

On relève dans le même *Bulletin* un article de Mme Higounet sur le dénombrement des feux de la sénéchaussée de Périgord en 1365 (voir le *Bulletin* de notre Société, p. 15), une communication de M. Osmin Ricau, « Serments de fidélité des habitants de Lafitole et de Nouillan à Corisande d'Andoins », et un texte de M. Louis Desgraves sur « l'introduction de la diffusion de l'imprimerie dans le Sud-Ouest aux XVe et XVIe siècles ».

M. Becquart rend compte d'un excellent article de M. Yves-Marie Froidevaux, membre d'honneur de notre Société, « Remise en état de l'église de Saint-Léon-sur-Vézère (Dordogne) », publié dans *Les monuments historiques de la France*, 1965, n° 4. M. Froidevaux montre comment la technique moderne de restauration par injections de ciment a permis de révéler la véritable personnalité de cet édifice, qui fut bâti sur des constructions romaines et dont la nef serait en réalité préromane.

Le Secrétaire général a noté, dans le t. 78, 1966, n° 76, des *Annales du Midi*, un article nécrologique de M. et Mme Higounet consacré au regretté Géraud Lavergne, dans le n° 28, 1966, du *Ruban rouge*, une biographie alerte et fort bien illustrée de Fournier-Sarlovèze par M. Jean Clair-Louis (pseudonyme du colonel Landry) : l'article est intitulé « Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII ».

Mme Eva Marcu vient de publier un monumental *Répertoire des idées de Montaigne* (Genève, Droz, 1965). C'est une classification en 180 catégories des thèmes traités par l'auteur des « Essais », qui rendra les plus grands services aux montaignistes.

M. Becquart a pris connaissance d'un important ouvrage de M. Philip E. L. Smith, *Le Solutréen en France* (Bordeaux, Delmas, 1966, mémoire n° 5 publié sous les auspices de l'Institut de préhistoire de l'Université de Bordeaux). Ce travail est présenté par M. Bordes, préfacé par M. Movius junior et accompagné de nombreux dessins de M. Pierre Laurent. Tout un chapitre y est consacré à la station de Laugerie-Haute.

Le catalogue n° 181 de Saint-Hélion offre aux amateurs, sous le n° 9903, un mémoire de 1667 relatif aux titres de noblesse d'Alexis de Camain de Saint-Sulpice ; le dossier, qui comporte six pièces, est vendu 100 F.

Le Secrétaire général a relevé, dans le fascicule LXII (1965) du *Dictionnaire de biographie française* en cours de publication, des notices sur le collectionneur Louis Didon, mort en 1928, sur Pierre Dion, né à Bergerac en 1827 et professeur au Grand Séminaire de Périgueux, sur Mathieu Dionise, sculpteur manceau du XVIIe siècle et auteur de la Vierge de Bussière-Badil, sur Léo-Louis-David Domenget, dit Domenget de Malauger, né à Bergerac en 1818 et auteur de divers écrits juridiques, sur Gilbert de Domme, capitaine du XIVe siècle qui fut un moment sénéchal de Périgord pour le compte du roi de France. Le même *Dictionnaire* donne dans son fascicule LXIII (1966) des notices sur Charles-Marie Dorimond de Féletz (1767-1850), qui fut membre de l'Académie française et critique littéraire, ainsi que sur Emmanuel Doumer, né à Thenon en 1858, fondateur des « Annales d'électrobiologie » et spécialiste de physique médicale.

L'Institut d'études du Massif central vient de publier un recueil de travaux sur *Gilbert Romme (1750-1795) et son temps, Actes du colloque tenu à Riom et Clermont les 10 et 11 juin 1965* (Presses universitaires de France, 1966). Romme naquit à Riom en 1750 ; député du Puy-de-Dôme et conventionnel, il fut représentant en mission dans le département de la Dordogne de floréal à fructidor an II et se suicida tragiquement.

La presse locale a annoncé qu'une vente sur saisie immobilière par voie de subrogation du château des Milandes et de ses dépendances aurait lieu à Bergerac le 1er juillet ; l'adjudication ayant été repoussée une fois de plus, l'affaire sera appelée de nouveau le 30 septembre devant le Tribunal.

M. Aublant signale le n° 199, juillet-août 1966, de *La maison française*, qui est consacré en grande partie au Périgord et illustré de belles photographies, dont beaucoup sont malheureusement sans légendes. Enfin Mme Fellonneau a noté, dans l'un des derniers numéros du *Chasseur français*, un article consacré au roi d'Araucanie, Antoine de Tounens.

Communications. — Le Secrétaire général a déchiffré et analysé un document du 1er mai 1664 qu'avait bien voulu lui confier M. Jouanel. Il s'agit d'une enquête de justice effectuée sur ordre du procureur du roi à Bergerac, pittoresque épisode de la vie quotidienne dans cette ville au XVIIe siècle. Voici le résumé du document : frère Exupère, gardien des Récollets, allait porter solennellement le saint sacrement à la nommée Bistoune, du bourg de la Madeleine ; il rencontra diverses personnes de la religion réformée sur le pont de Dordogne, celles-ci refusèrent de se découvrir et lui tournèrent le dos, à l'aller comme au retour. Aux remontrances faites par le frère Exupère, le nommé André Loche dit Coutrusson répondit que personne n'était obligé de se découvrir, que ce n'était là que « bagatelles ». Le document ne précise pas si une suite plus sérieuse fut donnée à l'affaire.

Notre collègue, M. Watelin est allé reconnaître à Pont-Saint-Mamet, commune de Douville, un sarcophage qui paraît dater du XIIe ou du XIIIe siècle et qui a dû servir à quatre inhumations successives. L'état de conservation des ossements est relativement bon, mais aucun mobilier n'a été découvert.

Admissions. — M. Gérard de CHAUNAC-LANZAC, 28, avenue du Président-Kennedy, Paris-XVIe ; présenté par MM. de la Chapelle et Vacherot ;

M. Léopold DIGNAC, Siorac-de-Ribérac ; présenté par MM. Langaret et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

N. BECQUART. — Dr Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 4 AOUT 1966

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr LAFON, PRÉSIDENT.

Présents : 29.

Nécrologie. — M. l'abbé André Glory, tragiquement décédé dans un accident de la route ; notre Société a délégué à ses obsèques M. Jean Secret, vice-président.

M. Eugène Ribes, beau-père de M. Jean Secret, qui fut durant de longues années l'imprimeur de notre *Bulletin*.

Remerciements. — M. de Chaunac-Lanzac, Mme Odette Chèvre, M. Léopold Dignac.

Entrées d'ouvrages. — Alain Roussot, *Amédée et Jean Bouyssonie, préhistoriens* (Périgueux, Fanlac, 1966), avec introduction de Mme de Sonneville-Bordes ; achat de la Société.

Abbé Armand Yon, *Les Canadiens français jugés par les Français de France* (suite), dans la « Revue d'histoire de l'Amérique française », vol. XIX, n° 4, mars 1966 ; hommage de l'auteur. Il est question dans cet article du Professeur Samuel Pozzi, qui participa à Québec en 1904 à un congrès international de médecine.

Jean Secret, *Réparations aux églises d'Alles, Molières, Bourniquel et Cussac au XVIIIe siècle* (extr. du « Bulletin » de notre Société, t. XCIII, 1966) ; — *Le château de Montaigne avant l'incendie de 1885* (extr. du « Bulletin de la Société des Amis de Montaigne », 4e série, n° 6, avril-juin 1966) ; ces deux plaquettes offertes par l'auteur.

Jean Secret, *Le Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières* (Paris, Tallandier, 1966); offert par M. Dumoncel. Ce bleu volume recense 1.313 châteaux et comporte 26 cartes ; il est magnifiquement illustré de clichés dûs à MM. Biraben, Germain et Lagrange.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. le Président a relevé dans *Lemouzi*, n° 19, juillet 1966, un « Planh per Pestor » de M. J. Mouzat ainsi qu'un article de M. Roger Ténèze consacré à l'œuvre du poète périgourdin Albert Pestour.

Lou Bournat, bulletin de l'Ecole félibréenne du Périgord, publie dans son n° 7, juillet-septembre 1966, le compte rendu de la 49e félibrée qui vient de se tenir à Neuvic.

Notre collègue M. Robert Coq poursuit dans *La Vie bergeracoise*, n°s 20 et 21, la publication de son « Dictionnaire historique des rues de Bergerac ». On note d'autre part au n° 21, juillet-août 1966, un article de M. le Dr Lafon sur le « beuglant » de Bergerac.

M. Becquart a relevé dans *Sites et monuments*, n° 34, avril-juin 1966, une « Promenade dans le vieux Bergerac » (l'article n'est pas signé), et dans le n° 205 d'*Espoirs*, juin 1966, une notice de M. Secondat sur l'avenue Bertran de Born à Périgueux.

Le Secrétaire général signale la réédition de *Visages de la Guyenne* dans la collection « les Nouvelles Provinciales » (Paris, Horizons de France, 1966). MM. Paul Fénelon, Jean Secret, René Crozet et Armand Got y étudient respectivement la géographie humaine, l'histoire, l'art et la vie intellectuelle de cette province ; le Périgord a naturellement sa place dans cet intéressant volume de vulgarisation dont une première édition a paru en 1953.

M. Edouard Baratier et Mme Madeleine Villard viennent de publier le réper-

toire du fonds du Grand Prieuré de Saint-Gilles, des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, conservé dans la série H des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille, 1966). M. Becquart y a noté divers documents sur la gestion des commandeurs de Condat et sur les dîmes de Valojoulx.

Le *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission*, supplément, 1er volume (Paris, 1966), mentionne des lettres d'Elie Lacoste (27 avril 1793) et des représentants Treilhard et Mathieu (27 juin, 29 juin et 2 juillet 1793) relatives à la situation politique en Dordogne. Il serait intéressant, souligne M. Becquart, d'étudier à fond les missions de ces représentants.

M. Secret signale que Mlle Bourrachot, documentaliste aux Archives de Lot-et-Garonne, a étudié les anciennes papeteries de l'Albret et du Condomois dans *Papier Geschichte, Zeitschrift der Forschungstelle Papiergeschichte in Mainz*, déc. 1964 et avril 1965. Elle a découvert que les familles qui exploitaient les moulins à papier dans la région de Casteljaloux provenaient du Bergeracois : c'étaient des protestants qui avaient été obligés de quitter le Périgord pour « fait de religion ».

M. Secret a relevé d'autre part dans un ouvrage de J.-P. Seguin, *L'information en France avant le périodique, 517 canards imprimés entre 1529 et 1631* (Paris, Maisonneuve et Larose, 1964), un fascicule relatif au Périgord qui porte le n° 381 du catalogue. Il s'agit du « Discours véritable de ce qui est advenu à trois blaphémateurs ordinaires du nom de Dieu, jouans aux cartes dans un cabaret, distant de quatre lieues de Perrigeur (*sic*) sur le grand chemin de Bordeaux ». Ce canard de 8 pages fut imprimé en 1600 à Angoulême, chez Olivier de Minière.

Le Vice-président a pris connaissance du charmant volume, *Au plaisir de Rome*, que vient de publier notre distingué collègue M. Maurice Andrieux (Paris, Fayard, 1966). Il a noté dans *Jardin des arts*, nos 140-141, juillet-août 1966, un article de M. Belloncle, « Les poinçons de l'étain », qui reproduit d'après Tardy un poinçon de Périgueux en 1691 ; M. Ponceau l'a redessiné pour notre *Bulletin* :

Communications. — Le Secrétaire général signale, dans le catalogue n° 41 de la librairie Emile Saffroy (juillet 1966), une fable autographe signée de Lachambeaudie, ayant pour titre « Le rameau d'olivier » et une série de lettres signées de Gabriel-Marie de Talleyrand, frère aîné du célèbre diplomate. La fable, n° 1406 du catalogue est vendue 38 F, chacune des lettres, n° 1414, est offerte au prix de 45 F.

M. Jean Secret a découpé dans un numéro récent du « Figaro littéraire » l'annonce de sortie d'un disque de la firme Erato : il s'agit de l'œuvre intégral pour orgue de Nicolas de Grigny, interprété par Marie-Claire Alain sur les orgues de Sarlat.

Le Vice-président entretient l'assemblée des projets du Conseil municipal de Montignac visant à l'aliénation des ruines de la chapelle de Bouley, qui ne sont ni classées ni inscrites. M. Becquart a reçu également d'un de nos collègues désireux de garder l'anonymat des informations sur cette question, malheureusement il semble bien que les Monuments historiques ne puissent empêcher la vente. Après une discussion où intervient notamment M. Dominique Lassaigne, il est décidé à l'unanimité que la Société émettra un vœu pour la sauvegarde de ces ruines : M. Secret se chargera d'en rédiger le texte pour transmission à l'autorité compétente. On pourra se reporter, sur le sanctuaire de Bouley, à l'étude publiée par J. Mandin dans le *Bulletin* de 1900, p. 92.

Enfin M. Secret donne lecture d'une communication dont il est l'auteur sur une vieille demeure de Domme connue sous le nom de « l'Abbaye », ancien prieuré des Grands Augustins. Ce travail sera publié dans un prochain numéro de « Vieilles maisons françaises ».

Séance foraine de septembre. — Le Secrétaire général annonce qu'en principe la séance de septembre aura lieu, non pas le jeudi 1er à Périgueux, mais le dimanche 11 à Monbazillac, à 14 h. 30. Cette réunion sera suivie d'une petite excursion, les détails d'organisation seront publiés en temps voulu dans la presse locale.

Admissions. — M. le Général Lavigne, 1, allée de Tourny, Périgueux ; présenté par MM. Bélingard et Secret ;

M. l'abbé Maurice Manière, Hôpital de la Grave, Toulouse ; présenté par M. Becquart et Mme Roux ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. Becquart.

Le Président,
Dr Ch. Lafon.

SEANCE DU DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 1966

tenue à la Salle des Fêtes de Monbazillac

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 48. — Excusé : 1.

M. Villette, maire de Monbazillac, souhaite la bienvenue à notre Société. M. le Président prononce l'allocution suivante :

« En ouvrant cette séance foraine de la Société historique et archéologique du Périgord, je veux avant tout saluer et remercier M. le Maire de Monbazillac, qui honore par sa présence notre réunion. Je le prie de venir s'asseoir à côté de moi.

» Je veux aussi remercier toutes les personnes n'appartenant pas à notre compagnie, qui ont répondu à l'appel de M. Robert Coq, et j'espère qu'elles ne seront pas déçues.

» Je pense qu'il est inutile que je présente notre Société. Je me bornerai à rappeler qu'elle a 93 ans d'âge et que, depuis qu'elle a vu le jour en 1874, elle n'a pas manqué de se réunir tous les premiers jeudis de chaque mois, même au début d'août 1914. Malgré son grand âge, elle a su rester jeune et c'est un merveilleux instrument de culture mutuelle. Bénéficiant du travail absolument désintéressé de ses membres, elle publie un bulletin trimestriel où l'on trouve les procès-verbaux des séances et les mémoires jugés dignes de l'impression.

» Vous allez assister à une « réunion du jeudi ». La seule chose qui ne figure pas à l'ordre du jour habituel est le dépouillement des périodiques reçus au cours du mois précédent. »

Nécrologie. — M. Maurice Minoux, docteur en pharmacie.

Félicitations. — MM. Henri Sicard et Louis Vogel, nommés officiers dans l'Ordre des Palmes académiques ; MM. Jacques Lagrange et Alain Roussot, bénéficiaires d'une bourse de la Fondation de l'Avenir du Périgord.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Une lettre autographe de l'abbé de Féletz, membre de l'Académie française, adressée à sa cousine Mme Bosredon, née Ducheyron (Paris, 5 janvier 1827) ; don de M. Roger Couvrat-Desvergnes. M. Becquart donne lecture des principaux passages de cette spirituelle épître.

A. et Ch. Higounet, *Nécrologie : Gérard Lavergne (1884-1965)* (extr. des « Annales du Midi », t. 78, 1966) ; hommage des auteurs.

A. Roussot, C. Andrieux et A. Chauffriasse, *La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne)* (extr. de « l'Anthropologie », t. 70, 1966) ; offert par M. Roussot.

Roger de Laurière, *Monuments historiques classés et en péril quand même* (extr. du journal « Sud-Ouest » du 5 août 1966), article relatif à l'église de Beauzens, commune d'Ajat ; offert par l'auteur.

Photographie d'une lithographie extraite de la « Guienne monumentale », représentant une vue générale de la ville d'Eymet ; don de M. André Trény.

La Vallée de la Dordogne de l'Auvergne à la Gironde (Périgueux, Fanlac, 1966), carte offerte par l'Office départemental de Tourisme et présentée par M. Secret.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Communications. — M. le Président a noté dans « le Figaro » du 22 août 1966 que le metteur en scène Stellio Lorenzi avait l'intention de tourner prochainement en Périgord un film tiré de « Jacquou le Croquant ».

Le Secrétaire général a relevé dans la presse locale divers articles dignes d'intérêt : M. l'abbé Grillon étudie *La liturgie du diocèse de Périgueux* dans « la Semaine religieuse », nos 33 et 34 des 27 août et 3 septembre 1966 ; « Gallia Hispania », n° 47, 1966, publie un texte de M. Jean Secret, *Le Périgord et le chemin de Saint-Jacques* ; la « Dordogne libre », n° 165 des 17 et 18 juillet 1966, donne une notice sur les attaches excideuillaises du maréchal Bugeaud d'après des éléments fournis par Mme Gay.

« Périgord actualités-Moun Païs » publie deux articles de Mme Sadouillet-Perrin : *Quand Henry-Jacques de Montesquiou était évêque de Sarlat* (n° 276 du 6 août 1966), *Périgord et papier-monnaie* (n° 280 du 3 septembre). Le premier article reproduit le texte de l'ordonnance de réhabilitation de mariage (29 février 1772) dont notre *Bulletin* de 1966 a rendu compte, p. 74 ; le second présente un billet de confiance émis en 1793 par la municipalité de Saint-Cyprien. Ph. de Bosredon, ajoute M. Becquart, a donné en 1886 au t. XIII de notre *Bulletin*, p. 413, un tableau des billets de confiance émis par environ 70 communes du département de la Dordogne.

M. le Colonel Brunet, d'après des recherches faites à La Rochelle, donne lecture d'une note d'intérêt généalogique sur Agnès, dame d'Oleron et de Viroul, qui épousa vers 1155 Achard de Clermont. Leur fille, Mabirie de Clermont, fut l'épouse du seigneur de Bergerac, Geoffroi Rudel.

M. Naudain, revenant sur le « Discours veritable de ce qui est advenu à trois blaphemateurs ordinaires du nom de Dieu... » signalé à la séance d'août par M. Jean Secret, présente un exemplaire de ce rarissime canard avec de judicieux commentaires. Ce texte, imprimé en 1600 à Angoulême par Olivier de Minière, a été décrit dans la *Bibliographie générale du Périgord* de Roumejoux, Bosredon et Villepelet, t. I, p. 212.

M. Robert Coq entretient l'assemblée de l'échange intervenu en 1772 entre le roi de France et le marquis de la Force, relatif au domaine de Bergerac et à la forêt de Senonches. On lira le texte de cette communication dans un prochain *Bulletin*.

M. Jean Secret précise qu'à la suite du vœu émis par notre Société dans sa séance du 4 août, l'essentiel des ruines de la chapelle de Bouley, c'est-à-dire le portail Ouest, sera sauvegardé en accord avec la municipalité de Montignac.

Le Vice-président présente ensuite deux communications dont il est l'auteur : l'une sur un pigeonnier construit en 1654 à Saint-Seurin-de-Prats, près du château de Montvert ; l'autre sur divers actes notariés relatifs à Monbazillac au XVIIe siècle. Ces deux textes seront publiés dans notre *Bulletin*.

M. Jouanel commente une intéressante supplique adressée au marquis de Saint-Luc, lieutenant général du roi en Guyenne, par Mathieu et Pierre d'Alba, sieurs de Lespinassat, en vue de l'exemption du logement des gens de guerre dans la ville de Bergerac. Cette requête, qui fut agréée le 14 août 1668, mentionne notamment les services rendus au roi par les frères d'Alba lors du siège de Pile en 1643.

M. Trény montre à l'assemblée une pierre portant l'empreinte d'une mâchoire de ruminant, qui a été trouvée dans une carrière de Saint-Capraise-d'Eymet. Il semble fort difficile de dater ce fossile avec précision.

M. Michel Golfier étudie les débuts de la manufacture d'armes de Bergerac et donne lecture d'une lettre inédite adressée le 29 messidor an II aux adminis-

trateurs du département de l'Ain par l'administration des armes de Bergerac. On trouvera le texte de cette communication dans un prochain *Bulletin*.

M. Ponceau présente le plan qu'il a dressé du château de Monbazillac, fruit de nombreuses heures d'un travail très précis.

Enfin M. Aublant signale que les Américains ont récemment donné le nom de « Paul Revère » à l'une de leurs opérations militaires au Vietnam. Ce Périgourdin d'origine bergeracoise est considéré aux Etats-Unis comme un héros de la guerre d'indépendance ; on aimerait savoir avec précision, ajoute M. Becquart, de quelle localité venait la famille Revère (ou Rivoire).

Admissions. — Mme Josette KRIPPNER-BIENAIMÉ, professeur à l'Institut français de Stockholm, Sommarvägen 5 IV, Solna (Suède) ; présentée par MM. Becquart et Mousson-Lestang ;

M. René MONTAGNE, substitut du Procureur de la République à Périgueux et maire de Castels, 49, rue du Sergent-Bonnelie, Périgueux ; présenté par M. le Dr Lafon et Mme Médus ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

N. BECQUART. — D^r^ Ch. LAFON.

A l'issue de la séance, les sociétaires et leurs amis ont visité le château de Monbazillac et son musée. La visite s'effectua en deux groupes, dirigés l'un par M. Secret, l'autre par M. le Colonel Brunet.

Les participants se sont ensuite dirigés vers Razac-de-Saussignac, où M. et Mme de Meslon les ont aimablement accueillis. Après une visite hélas trop rapide de la belle bibliothèque de M. de Meslon, un délicieux rafraîchissement fut offert à tous et M. Jean Secret, au nom de la Société, remercia spirituellement ses hôtes d'une soirée.

LA DESTRUCTION DU CHATEAU DE GURSON ET SES CARREAUX ARMORIÉS

Les ruines du château de Gurson [1] ayant été énergiquement débroussaillées en 1962 par les habitants du lieu, on en a dégagé le centre et les entours. Des sentiers ont été agrandis ou tracés pour accéder au sommet de la butte. Beaucoup de carreaux de terre cuite ont été recueillis en 1964 [2], ainsi que quelques monnaies.

A la base des ruines, sur la face sud, légèrement à gauche de la tour sud-est, la récolte de ces carreaux de pavage a été abondante, mais il y en avait aussi sur la face opposée, au même niveau. De 14 cm. environ de côté et 2 cm. 5 d'épaisseur, ils sont très usés et ne laissent pas voir, pour la plupart, un dessin net. Quelques-uns cependant, provenant sans doute du dallage en bordure des murs, nous ont permis de relever trois ornementations différentes que nous allons essayer de décrire :

1° Les armoiries des Foix-Gurson, parfaitement dessinées. Un grand écusson, dont le tracé en accolade est typique de l'architecture du XVe siècle, est écartelé aux 1 et 4 de Foix (les pals), aux 2 et 3 de Béarn (deux vaches passantes), avec brisure au centre d'un petit écusson à une fleur de lys. Cette brisure, indiquant que les Foix-Gurson étaient une branche cadette, subsista jusqu'à l'extinction de la branche aînée de Foix. Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix, duc de Rendan, petit-fils de Frédéric de Foix et de Charlotte de Caumont de Lauzun, devenu aîné de la maison de Foix, porta ces armoiries sans brisure, ainsi que son frère qui lui succéda.

L'écu armorié, tracé en léger relief sur le carreau, est surmonté d'une couronne de comte et entouré de deux branches de feuillage se croisant à la base de l'écu. Un ornement également floral est placé aux angles du carreau.

2° Le dessin n'a rien d'héraldique, mais il est très représentatif du goût de la Renaissance. Ce sont deux grandes lettres majuscules, deux « phi » grecs débordant l'un sur l'autre et retenant deux C qui s'ouvrent l'un vers la droite, l'autre vers la gauche.

Ce monogramme artistique, reliant des initiales, peut être daté de la fin du XVIe siècle au plus tôt, car c'est l'époque où l'usage s'en répandit dans l'ornementation. Celle-ci est complé-

1. Commune de Carsac-de-Gurson, canton de Villefranche-de-Lonchat.
2. Trois de ces carreaux de terre cuite ont été présentés à la Société au cours de la séance du 4 juin 1964 par M. Jean Secret.

CARREAU N° 1

CARREAU N° 2

CARREAU N° 3

DETAIL DU CARREAU N° 2

CARREAUX DU CHATEAU DE GURSON

(Clichés Jean Secret)

tée, pour le carreau dont il s'agit, par des petits signes en forme de liens, ou nœuds à entrelacs, parsemés autour du motif principal. L'ensemble est, comme au carreau précédent, entouré de deux branches de verdure.

3° Les mêmes ornements de feuillage entourent un écu en losange. Ce carreau étant très usé, on ne peut distinguer les armoiries qui étaient tracées sur l'écu. On note seulement que la forme en losange doit être attribuée à une femme.

D'autre part, des carreaux différents ont été recueillis, soit mêlés aux précédents dans un amoncellement, soit isolés sur la face sud, à une dizaine de mètres de la même tour sud-est. Plus petits (12 cm. 5 de côté, d'autres de 10 cm. 5 seulement) et destinés sans doute à une salle de moindre importance, ils ne sont pas armoriés, mais simplement ornés d'une jolie rosace à six pétales dont les pointes sont reliées par une accolade, le tout inscrit dans un cercle.

Le château de Gurson, dont l'origine remonte au haut Moyen Age, a subi des destructions à diverses reprises, entraînant des reconstructions dont la plus importante fut, apparemment, celle du XIVe siècle. Les bases des tours qui subsistent datent de cette époque. C'est alors qu'il dut être entouré d'une enceinte fortifiée. L'érudit Léo Drouyn, qui visita les ruines en 1846 et en fit un croquis, estimait que la pente de la butte avait été raidie près du sommet « pour rendre l'abord des murailles encore plus difficile ». Cette opinion se trouve confirmée par une légende disant qu'Archambaud, seigneur de Gurson, obligeait les manants à bêcher le flanc de la colline à reculons. « Bien que les fortifications de ce château soient des plus simples, il devait », écrit encore Drouyn, « être fort difficile à prendre de vive force, vu l'escarpement du côteau » [3].

Du XIIIe au XVIe siècle, Gurson constitua un château de défense où demeurait une garnison. Les sires de Graïlly, qui le tenaient du roi d'Angleterre, comme ceux de Castillon, du Fleix et autres, résidaient dans leur importante forteresse de Benauges, près de Bordeaux, dans les moments, assurément rares, où ils n'étaient pas en chevauchées guerrières.

Gurson fut-il habité à la fin du XVe siècle, après l'achèvement des guerres anglaises ? C'est peu probable. Gaston de Foix-

3. *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1854, p. 59. Les croquis de Léo Drouyn portent le n° 34 de l'album conservé par la Société; datés du 18 juillet 1846, ils ont été exécutés, l'un de l'Est, l'autre de l'Ouest. Ils sont accompagnés d'un plan à petite échelle, intéressant parce que, depuis 1846, certaines parties du château ont disparu. — *Cf.* L. Gardeau, *Les châteaux des confins du Périgord et du Libournais au Moyen Age*, dans *Bull. philol. et hist.*, année 1957 (Paris, 1958), p. 407.

Grailly, seigneur de Benauges, Castillon et Gurson, étant resté fidèle à son suzerain le roi d'Angleterre, fut dépouillé de tous ses biens français après la victoire de 1453. Il se retira à Meilles, en Aragon, où il décéda. Son fils, Jean de Foix-Grailly, comte de Candale, blessé à Castillon, lui aussi dans les troupes de Talbot, fut fait prisonnier. Sa rançon payée (par la vente de tous les biens que les Grailly possédaient en Savoie, leur pays d'origine [4]), il gagna l'Angleterre où sa femme, héritière de la maison de Suffolk, fut à son tour ruinée par les guerres civiles. En 1462, Louis XI lui restitua par un traité toutes les terres de Guyenne qui avaient été confisquées au détriment de son père, moyennant son obéissance et hommage au roi de France. Mais c'est certainement au château de Benauges que se fixa Jean de Foix-Grailly, comte de Candale et captal de Buch. Décédé vers 1485, il fut inhumé dans l'église de Castelnau-de-Médoc. En 1481, il avait fait donation, notamment de la vicomté de Castillon, de Gurson et du Fleix à son fils, autre Jean de Foix, vicomte de Meilles. Ce dernier ne paraît pas avoir séjourné à Gurson, mais plutôt au château du Fleix. Il obtint, en 1505, des lettres patentes pour la commutation du nom de la terre du Fleix en celui de Meilles, en souvenir de la petite ville d'Aragon où il avait passé son enfance, près de son grand-père [5].

Par contre, son fils, Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix, marquis de Trans par sa mère, résida à Gurson et parfois au Fleix. Divers documents, dont des procurations faites à l'occasion du mariage à Bordeaux de son fils aîné, Louis, en 1579, ont été signés à Gurson [6]. Les *Itinéraires* d'Henry de Navarre font mention de visites au marquis de Trans, « à Gurson ». Un des fils du marquis de Trans, Gaston de Foix, comte du Fleix, grièvement blessé au siège de Chartres, en 1591, fut ramené au château de Gurson où il succomba peu après [7]. Et c'est dans l'église de Carsac, « paroisse du chasteau de la comté de Gurson », que le marquis de Trans fut inhumé auprès de trois de ses fils [8].

On peut donc admettre que Germain-Gaston de Foix, marquis de Trans, est l'un des seigneurs qui ont réparé et aménagé la résidence seigneuriale du château dans le courant du XVIe siècle, soit vers 1534, date de son premier mariage avec Louise de

4. La Savoie était un duché indépendant. C'est en 1860 seulement que Napoléon III obtint son rattachement à la France, après un plébiscite des Savoyards.
5. P. Anselme, t. III, p. 382.
6. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1851, contrat de mariage de Louis de Foix
7. *B.S.H.A.P.*, 1954, p. 127, note 23.
8. *Ibid.*, 1956, p. 125; testament du marquis de Trans.

Pellegrue qui lui apporta la baronnie d'Eymet, soit à l'occasion de son second mariage, en 1555, avec Marguerite Bertrand, dame de Mirebeau.

Les quatre fils du marquis de Trans (tous du second lit) moururent jeunes dans l'armée du roi de Navarre. L'aîné, seul, s'était marié, en 1579. Si les noces furent, apparemment, fêtées à Gurson [9], si la jeune épousée resta, selon l'usage, dans le castel de sa nouvelle famille et y donna le jour à son premier-né, Frédéric [10], elle ne tarda pas à revenir auprès de sa mère, veuve, dans le château familial de Cadillac. Là, du moins, son mari pouvait plus aisément faire des haltes entre deux combats.

C'est à Frédéric, l'aîné de ce jeune couple tôt disparu, que revint le soin de réparer, transformer et embellir le château de Gurson à la fin des guerres religieuses et dans les premières années du XVIIe siècle. Son mariage, en 1611, avec Charlotte de Caumont de Lauzun, est un indice qui permet de fixer l'achèvement des travaux. L'abbé Audierne a noté, il y a un peu plus de cent ans, la tradition orale d'après laquelle Gurson était un vaste et somptueux château. Même grossi avec le temps, ce souvenir pouvait encore être étayé il y a moins de cinquante ans, grâce aux vestiges où subsistait une élégante décoration ; ils donnaient une idée de l'importance et de la richesse de cette demeure du grand siècle.

Les carreaux exhumés récemment furent-ils posés à ce moment-là et peuvent-ils nous fournir une certitude quant au nom du bâtisseur ? Les armoiries estampées sur le carreau n° 1 sont les mêmes pour les Foix-Gurson de la fin du XVe siècle à 1661. A cette date s'éteignit le dernier représentant de la branche aînée de Foix, Bernard de Foix, duc d'Epernon, seigneur de Benauges, inhumé à Cadillac. L'héritier du nom, Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix, duc de Rendan par sa mère, porta désormais les armoiries sans brisure [11]. Il ne peut donc être l'instigateur des réfections du château de Gurson. Ajoutons que, même réalisées à diverses reprises, elles n'ont pas été postérieures au début du XVIIe siècle, ainsi qu'en témoignent les faits et le style décelable des vestiges subsistants.

Il est évident que le marquis de Trans en a effectué au cours du XVIe s. pour faire de Gurson une résidence habitable, digne de son rang de conseiller au conseil privé du roi et de ses mis-

9. Montaigne, *Essais*, Liv. I, chap. XXI (De la force de l'imagination).
10. Les registres paroissiaux de Cadillac subsistent pour le XVIe s. On peut y voir mentionnés les baptêmes, non de Frédéric, mais de ses quatre frères et sœurs, ainsi que le décès de la jeune comtesse de Gurson. Il n'y a plus de registres paroissiaux pour Carsac-de-Gurson au XVIe s.
11. Ce que fit également sa tante, Suzanne-Henriette de Foix, dame de Montpon.

sions diplomatiques, digne aussi de recevoir des hôtes royaux. Quelques pierres, ornées d'une jolie rosace à huit pétales, très Renaissance, et remployées dans des bâtiments du XVIIIe s., ornaient certainement le château au XVIe. Cependant les guerres qui sévissaient alors n'étaient guère favorables à d'abondants embellissements. On dut se livrer surtout aux travaux d'aménagement du château, occupé jusqu'alors par une garnison et son capitaine, aux soins d'entretien et de protection.

Le joli pavement armorié fut-il dû au marquis de Trans, ou bien à son petit-fils Frédéric, au début du XVIIe siècle ? Le carreau n° 3 nous donnerait la précision recherchée s'il était moins effacé, car il porterait les armoiries de Louise de Pellegrue ou de Marguerite de Bertrand, ou encore de Charlotte de Caumont de Lauzun.

Le carreau n° 2, qui unit deux initiales entourées d'un décor fleuri, est d'un style plus tardif que le début et même le milieu du XVIe siècle [12]. L'association des lettres F et C [13] porte à inclure ce pavage dans les importantes transformations réalisées au début du XVIIe siècle. Les deux F et les deux C se traduiraient parfaitement par Frédéric et Charlotte, ainsi que par Foix et Caumont. En outre, les petits motifs caractéristiques, en forme de liens, semés autour du motif principal, symbolisent l'union des personnages indiqués par leurs initiales ; ce sont des « lacs d'amour », appelés aussi « nœuds d'amour ». Ils renforcent sérieusement l'hypothèse qu'il s'agit du mariage de Frédéric de Foix et de Charlotte de Caumont de Lauzun. De plus, l'ornementation florale qui entoure les dessins des trois carreaux fut très en vogue à partir de la fin du XVIe siècle seulement. Une observation analogue peut être faite au sujet de quelques vestiges qu'on peut voir encore dans les ruines de Gurson, notamment des marches d'escalier et des dalles de palier ornées de grecques, godrons et perles, tous motifs inspirés de dessins antiques. Ceux-ci étaient très en faveur au XVIIe siècle. L'escalier de Gurson, dont l'ensemble devait être d'une richesse remarquable, vient à l'appui de l'opinion d'un éminent archéologue qui a écrit : « Le XVIIe siècle fut l'époque par excellence des beaux escaliers » [14].

Il semble donc que les carreaux armoriés furent placés lors de la dernière et importante reconstruction de la partie résiden-

---

12. Nous tenons à remercier ici M. le Pr. Roudié, dont la compétence en matière d'histoire de l'art nous a été précieuse.
13. Les « phi » doivent se lire F.
14. H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration.*

tielle de Gurson, dans les premières années du XVIIe siècle. A cette date, Frédéric de Foix, comte de Gurson et du Fleix, baron d'Eymet, Lévignac, Montcuq et Montpon, était un des plus riches seigneurs de Guyenne. Guerrier valeureux, il était conseiller du roi, capitaine de cent hommes d'armes et maréchal de camp. Fait grand sénéchal de Guyenne en 1616, il devait s'illustrer, en 1622, lors de la guerre de Rohan, par son actif et fidèle dévouement à Louis XIII.

Les monnaies, recueillies en même temps que les carreaux, sont une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la présence des seigneurs au château de Gurson, dans le premier quart du XVIIe siècle. Ce sont : un double tournois de cuivre de Louis XIII, daté de 1619 (cette monnaie fut émise en 1611 et années suivantes), un jeton de jeu, dit de Nuremberg, dont l'usage était très répandu au XVIIe s., enfin, un liard de France, de cuivre, de Louis XIV. Cette dernière monnaie n'a pu être émise avant 1643, année où ce roi succéda à son père ; mais nous verrons qu'un concierge est demeuré longtemps au château après le départ, vers 1630, de Frédéric de Foix et de sa famille.

En raison des vestiges de l'architecture du XVIIe siècle que nous avions pu admirer, il y a quelques années, à Gurson, c'est déjà à Frédéric de Foix que nous avions immédiatement attribué l'ultime transformation du château. Mais les carreaux récemment exhumés sont tellement usés qu'ils auraient pu faire partie de réfections antérieures. Nous savons que le ménage de Frédéric de Foix s'installa à Gurson en 1611, que plusieurs enfants y naquirent, mais que le château fut délaissé vers 1630 au profit de celui du Fleix nouvellement construit, non loin de la Dordogne [15]. Gurson désormais inhabité, il semble que les carrelages auraient dû conserver, après moins de vingt ans d'usage, un meilleur état. Cette usure s'explique pourtant, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le procès-verbal d'estimation fait, en vue de la vente, en 1774, de la terre de Gurson, précise que le château, « *bâti sur une haute éminence, avec écuries hors d'iceluy, greniers et caves, dont il est parlé dans le dénombrement de 1674, ayant été détruit, n'a à présent d'autres vestiges que des murailles qui tombent en ruine* » [16]. Il résulte de ce document que l'antique « castellum » avait été encore compris, donc décrit, dans le dénombrement de 1674 [17]. Il y a lieu de penser qu'il fut respecté

15. *B.S.H.A.P.*, 1965, p. 53.
16. Arch. nat., Guespereau, notaire; procès-verbal d'estimation du 3 mars 1774 et jours suivants.
17. Ce dénombrement avait été rendu le 15 mai 1674, par Henry François de Foix de Candale, duc de Rendan, pair de France, comte de Gurson.

tant qu'il appartint aux Foix-Gurson et surtout du vivant de Frédéric de Foix et de son épouse. Car, en quittant Gurson, ils s'installèrent au Fleix, dans un très proche voisinage. La comtesse de Gurson n'arrêta point ses relations avec le manoir de Montaigne après la mort de Françoise de Lachassaigne (1627) et, pour s'y rendre, elle passait par Gurson en venant du Fleix. La garde du château avait été confiée à un concierge ; celui-ci y était encore en 1729 puisque dans un bail consenti à cette date, le preneur se réserve « *de jouir des fossés du château en donnant chaque année 15 livres au concierge dudit château* » [18].

Frédéric de Foix mort (1655), sa veuve et sa fille aînée, S.-H. de Foix, se fixèrent au château de Montpon, à 10 km. de Gurson, où la comtesse décéda en 1671. L'héritier fut alors son petit-fils, Henri-François de Foix de Candale, dit le duc de Foix, auteur du dénombrement de 1674. Comme tous les grands seigneurs de cette époque, il habitait Paris [19] et vivait à la Cour. Le délaissement de Gurson et le manque d'entretien s'accentuèrent sans aucun doute. Décédé en 1714, sans postérité, ce dernier comte de Gurson légua ses seigneuries périgourdines au maréchal duc de Biron. Celui-ci, de même que son fils et leurs héritiers, vécurent, eux aussi, dans l'entourage du roi, abandonnant les châteaux lointains et confiant la gestion de leurs terres à des intendants. Il est certain qu'à partir de 1714, la déchéance du château séculaire devint inévitable. Celle-ci nous semble pourtant avoir été, dès lors, particulièrement rapide et grave. Un bail de 1723 [20] qualifie de « *château-bas de Gurson* » des bâtiments annexes, situés au pied de la butte et à l'intérieur de l'enceinte. Ils constituaient les communs et la « recette » et devinrent, en outre, à cette date, le siège de la justice, jusque vers 1774. L'affiche de la vente, faite alors par les héritiers Biron, désigne ces bâtisses sous le nom de « château seigneurial » [21] et mentionne la construction *récente* d'un bâtiment comprenant la prison et la salle de justice.

Le château primitif aurait donc connu sa disgrâce entre 1674 et 1723, soit dans un temps relativement court. Le défaut d'entretien fut-il aggravé alors par des assauts atmosphériques (tempête, orage, foudre) ou par un sinistre fortuit alors que le concierge l'habitait encore ? Mystère. Ce qui est certain, c'est que dès 1723, Gurson est frappé à mort, remplacé juridiquement par le « château-bas », et mis en coupe réglée. Il devient l'iné-

18. Arch. nat., Séquestre, T 479 (106-107) ; baux du comté de Gurson.
19. Rue Neuve des Petits-Champs, paroisse Saint-Roch.
20. Arch. nat., T 479 (107).
21. *Ibid.*, Guespereau, notaire, 1775 (dossier annexe).

puisable et commode carrière où s'approvisionneront, d'abord les fermiers de la seigneurie, ensuite les habitants de la paroisse et des environs moyennant paiement. Citons quelques exemples :

Le bail des terres de Gurson, de 1729, mentionné plus haut, est consenti à Me Jean Métivier, conseiller du roi, receveur des consignations de la juridiction de Montravel, « *à charge de défricher pour composer une métairie ; à charge en outre de faire construire une petite maison pour loger un vigneron au vignoble appelé du Pressoir et, à cet effet, pourra prendre les matériaux nécessaires dans l'ancien château dudit Gurson* » [22].

Ce bail est renouvelé le 12 septembre 1740, au profit du même Métivier, avec les restrictions suivantes : « *la forêt sur laquelle le preneur ne pourra rien prétendre, réservé aussi le vieux château, le corps de garde, les écuries hautes, les fossés et arrière-fossés du château dont le concierge jouissait* » [23]. Toutes précisions qui semblent indiquer que le château ancien, les constructions qui l'avoisinaient et les fortifications gardaient encore l'aspect qu'ils avaient au siècle précédent, lors du dénombrement de 1674.

Le 19 septembre 1741, il est reçu d'Abraham Boyer 21 livres pour débris de bois des démolitions du château de Gurson [24].

Le 28 mai 1742, il est reçu de Me Lajarte, juge de Gurson, 165 livres qu' « il devait pour la vente des bois et tuiles de l'écurie du vieux château de Gurson » [21].

Le 3 juin 1742, il est reçu de M. Dubillac [25], 60 livres pour la pierre de l'écurie du vieux château.

Le 30 juin 1743, M. de la Porte, intendant du maréchal de Biron, donne quittance au sieur Peyruchaud l'aîné de 110 livres pour de la pierre qu'il a achetée des masures de Gurson.

Dans une lettre de juillet 1751, adressée à Mgr le Duc de Biron, Me Métivier recommande comme nouveau fermier, le sieur Causit « habile pour l'agriculture » et signale qu'il a « *fait serrer des soliveaux d'une tour qui tomba cet hiver et qui pourront servir* ».

L'intendant, M. de la Porte, écrit en octobre 1752 : « *J'ai vendu pour 40 écus de pierre des masures du vieux château* ».

Une lettre de 1754 nous fait connaître que le domaine compte alors une métairie de plus, faite par défrichement de terres incultes, et appelée la *Maison neuve*. Celle-ci construite, on n'en

22. Arch. nat. (*cf.* note 15).
23. *Ibid.*
24. *Ibid.*, cartons Biron, T 479 (30).
25. Il s'agit de Gabriel de Quessard, sgr de Beaulieu, habitant au lieu du Billiat, paroisse de St-Méard-de-Gurson.

peut douter, avec les pierres de l'ancien château, de même que la bâtisse suivante : le procès-verbal d'estimation de 1774 mentionne « *un corps de bâtisse construit depuis peu, dans le bas duquel sont les prisons* », avec un étage « *où l'on monte par un escalier en pierre, où est une grande chambre où l'on expédie la justice* » [26].

A la fin d'une longue description du domaine, ce même document ajoute, pour mémoire, « *les murailles du vieux château dont le fonds et le sol sont chargés d'un amas prodigieux de décombres* ».

Après la Révolution, chacun y puisa à sa guise. Toutes les fermes des alentours furent réparées ou bâties grâce à cette accueillante carrière. On aperçoit parfois, au hasard d'une promenade, une pierre sculptée d'un motif floral, voire d'une tête humaine, encastrée dans le mur de quelque vieille grange, un élégant linteau dont l'écu a été gratté, surmontant la porte d'une écurie. Ainsi a été déblayé peu à peu « l'amas prodigieux de décombres ».

Il est évident que les pierres écroulées, puis les innombrables maniements dont elles furent l'objet, suffisent à expliquer l'usure marquée des carreaux de pavage posés au début du XVIIe siècle.

Dès 1839 [27], le déblaiement des ruines devait être consciencieusement réalisé. Des promeneurs qui ont laissé alors une description du site de Gurson, ont pu parcourir aisément l'intérieur et le pourtour de l'ancien château. La partie sud et sud-est était la plus détruite. C'est pourtant celle qui, destinée à la résidence seigneuriale, avait bénéficié des restaurations et embellissements du XVIIe siècle. Cela peut renforcer l'hypothèse d'un sinistre, vers la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe, qui aurait déclenché la destruction rapide de cette portion du château.

Il restait encore en 1839 des pans de murailles conservant par endroits des embrasures de croisées dont quelques portiques étaient enrichis d'élégantes arabesques. Il restait surtout « un grand escalier sur les parois et les marches duquel la sculpture avait prodigué la plus riche ornementation ». Il s'achevait en plein ciel, à hauteur de tour, et l'on y grimpait encore il y a moins d'un demi-siècle. De vieux habitants du voisinage n'affirmaient-ils pas, naguère, qu'ils avaient vu, dans leur jeunesse,

26. Cet édifice existe encore. On peut y voir une pierre, ornée d'une rosace XVIe s., encastrée dans un mur. Une pierre semblable se trouve sur une marche, au pied de la prison.
27. *Calendrier des corps administratifs du département de la Dordogne*, 1839, notice de A. Charrière.

le nom de Victor Hugo tracé, avec bien d'autres, sur une des pierres de la cime ? Ils ne doutaient point qu'il s'agissait du poète dont la popularité fut extrême [28].

Les visiteurs de 1839 trouvèrent la partie ouest du château « mieux conservée » et la décrivirent ainsi : « ...Une énorme » tour intacte, percée de meurtrières, ayant au sommet deux » canaux pour les eaux pluviales ; l'un représente un lion à la » gueule béante ; sa crinière est flottante et hérissée, son corps » à demi penché semble se retenir aux créneaux qu'il a saisis » de ses griffes puissantes. Le second canal représente un corps » de femme dont la tête rejetée en arrière et les bras raidis » expriment le désespoir ». Ces détails intéressants confirment que cette tour doit être datée du XIVe siècle, comme on en juge par les vestiges qui en subsistent. Les chéneaux ne se construisirent qu'au XIIIe siècle et les gargouilles qui les terminaient furent bientôt un moyen de décoration très employé. Celles qui existaient sur la tour ouest de Gurson, l'une en forme de lion, l'autre d'un buste de femme, sont typiques de la sculpture décorative du Moyen Age. Nous ne pouvons que regretter leur disparition.

Notons qu'il restait aussi, en 1839, une partie des remparts portant, par endroits, des créneaux et tourelles. Léo Drouyn les vit aussi sept ans plus tard et fit à ce sujet, les pertinentes remarques que nous avons citées précédemment.

Le côté ouest du château-fort, qui avait conservé ses constructions moyenâgeuses, semble bien n'avoir subi qu'une destruction très lente du temps, activée ensuite par la main des hommes. Une photographie faite en 1910 nous permet de retrouver nettement le style du XIVe siècle dans cette portion de l'édifice.

C'est aussi une photographie prise en 1910, et qu'on pouvait encore reprendre en 1939, qui garde le souvenir du châtelet d'entrée dans l'enceinte, au sud de la butte. Ce châtelet, également du XIVe siècle, est désigné, dans le document de 1774, comme « *porte d'entrée bâtie en murailles, au dessus de laquelle est une chambre servant autrefois de corps de garde et à présent de pigeonnier, où il y a une cheminée, le plancher bas carrelé, la charpente faite en forme de pavillon, couverte de tuiles à crochet, sur laquelle il y a deux petites girouettes* ».

Enfin, les crayons de Léo Drouyn, exécutés en 1846 et cités plus haut nous conservent la silhouette des ruines, alors dénu-

28. Il faut cependant noter un voyage que le poète fit en 1843 et qui le conduisit notamment à Périgueux (*B.S.H.A.P.*, 1957, p. 72).

dées, dressant au sommet de l'éminence leurs hautes tours éventrées.

Sous le lierre qui envahissait les murailles séculaires, on apercevait encore, en 1939, quelques moulures, des meneaux de fenêtres, l'amorce d'une grande porte cintrée et la presque totalité du bel escalier. Les broussailles prirent une extension extraordinaire durant la dernière guerre, enserrant les murs historiques d'un sombre linceul. La ligne de démarcation allemande passait juste sur l'antique motte féodale ; personne n'y grimpa durant des années, même pour y glaner quelques pierres. Ce fut une ère d'heureuse paix pour les renards qui y prirent gîte. Dès lors, la végétation luxuriante ne cessa plus de submerger les vestiges du château de Gurson.

En juillet 1961, la commune de Carsac ayant obtenu que son nom soit, désormais, Carsac-de-Gurson, les habitants décidèrent d'exhumer les ruines mémorables de leur prison d'arbustes et de ronces. Une fête champêtre annuelle est donnée, depuis lors, au soleil d'août, au flanc de la butte millénaire qui a participé à dix siècles d'histoire. Les assistants nombreux qui entendent, ce jour-là, une messe dite entre les tours fantômes, face à un immense panorama, rendent obscurément hommage au grand passé de ces pierres mortes.

Léonie GARDEAU.

CATHERINE DE BOURBON

Dernière comtesse de Périgord

Suite et fin

VIII

DUCHESSE DE BAR

La comtesse de Guiche avait compris qu'elle n'était plus utile à Paris, où elle n'était restée que par pitié pour la princesse Catherine. Mais ce n'était plus la belle Corisande qui, une dizaine d'années auparavant, avait accueilli Petiot dans son lit. Bien qu'encore jeune — elle n'avait qu'à peine dépassé la quarantaine, elle s'était empâtée et ses joues s'étaient couvertes de couperose que les fards ne parvenaient plus à dissimuler. Sa présence à Bidache était d'ailleurs nécessaire pour le règlement d'affaires personnelles; elle avait à s'occuper des préparatifs du mariage d'Antonin, qui allait épouser une fille du duc de Roquelaure, et il lui tardait de revoir ses petits-enfants de Lauzun.

Pendant que se déroulaient ces événements, que devenait le comte de Soissons ? Depuis son mariage il semblait calmé. Peut-être était-ce parce que maintenant il mangeait à sa faim [1]. Cependant son ambition ne connaissait pas de repos; ce fut ainsi qu'il brigua la présidence du Conseil des finances, fonctions qui lui furent refusées. Le roi, avec une complaisance qu'il faut admirer, nourrissait son ambition en lui confiant de petites missions, ce qui, croyait Soissons, rehaussait son prestige. C'est ainsi que le comte fut choisi pour être parrain du dernier-né de la duchesse de Beaufort, avec pour commère la duchesse d'Angoulême, femme d'un bâtard que Charles IX avait eu de Marie Touchet (L'Estoile).

Le mariage de Madame avec le duc de Bar n'était plus qu'une question de jours, car le roi et le duc de Lorraine étaient d'accord sur les conditions de ce mariage mixte, notam-

1. Il semblerait qu'avant son mariage le comte de Soissons n'ait pas tous les jours mangé à sa faim.

ment sur celle qui pour la mariée, primait les autres : rester calviniste sans qu'on cherchât à la convertir au papisme.

Nous savons par Sully que le roi avait constitué à sa sœur une dot de 300.000 écus d'or soleil. En outre le roi s'était engagé à procéder dans l'année au partage définitif, entre lui et sa sœur, des biens laissés par leurs père et mère. Ce partage n'ayant pu avoir lieu dans les délais prévus, le roi confirma à la princesse Catherine la possession définitive des biens qui lui avaient été attribués provisoirement en 1590. A cet effet il publia le 17 mars 1599 une ordonnance dans laquelle il déclarait que « son domaine de Navarre et tout son ancien domaine enclavé dans le royaume (de France) soient et demeurent désunis de la maison et couronne de France ». C'était en somme la confirmation de l'Edit de désunion. Le roi ajoutait que, si les circonstances l'obligeaient à vendre certaines de ces terres dont la duchesse de Bar avait la jouissance, il lui donnerait en échange l'entière propriété de certaines autres, au besoin avec soulte. La duchesse et son mari acceptèrent cette transaction par acte du 23 septembre 1599 (F. Villepelet).

On avait décidé que le mariage serait célébré au château de Saint-Germain-en-Laye, « dans la plus stricte intimité », dirait-on aujourd'hui. Le roi savait que sa sœur désirait que ses épousailles fussent célébrées par un ministre protestant, tandis que le duc voulait qu'elles fussent bénies par un archevêque. A ce moment où tout le monde savait que le roi s'apprêtait à signer l'Edit de tolérance (l'édit de Nantes), il est intéressant de noter une réaction du haut clergé français provoquée par le mariage de Catherine. Il se tenait à Paris une réunion des évêques de France, qui discutèrent beaucoup de ce mariage et se flattèrent qu'aucun d'eux ne consentirait à bénir cette union. Les mariages mixtes n'étaient pas une nouveauté et dans la haute société un certain nombre avaient été bénis sans incident. Les évêques voyaient dans ce refus un moyen de pression pour forcer Catherine à abjurer l'hérésie, ce en quoi ils manquaient de psychologie. Le roi résolut le problème en faisant appel à son frère, Charles de Bourbon, archevêque de Rouen [2].

Le 31 janvier 1599, au château de Saint-Germain, le roi réunit dans son cabinet les deux contractants et son frère l'archevêque et il donna l'ordre à ce dernier « de les épouser,

2. Charles de Bourbon était un bâtard qu'Antoine de Bourbon, père d'Henri IV et de Catherine, avait eu de Louise de La Béraudière, fille d'honneur de la reine mère. Il fut confié à l'Eglise et il gravit rapidement les degrés de la hiérarchie ; né en 1562, il n'avait que 34 ans lorsqu'il succéda sur le siège archiépiscopal de Rouen à son oncle le cardinal de Bourbon.

disant que son cabinet était un lieu sacré et que sa présence valait bien toutes les autres solennités » (L'Estoile).

Après cette bénédiction, le marié alla dans la chapelle du château entendre la messe et la mariée se retira dans ses appartements, où elle écouta le prêche d'un de ses ministres.

Mme d'Armaillé nous a laissé une relation de cette cérémonie. Ce matin-là, il faisait à peine jour et le feu qui brûlait dans la grande cheminée n'avait pas encore réchauffé le cabinet du roi. Madame, plus pâle que jamais, grelottait dans une petite robe du matin, de couleur rose.

Quelques jours avant la date fixée pour la cérémonie, le comte de Soissons s'était retiré de la cour. Il ne voulait voir, disait-il, ni l'application de l'édit, ni la noce. Au demeurant il se déclarait fort satisfait de la manière dont le roi le traitait et surtout de la bonne chère qu'il lui offrait.

Après cette courte cérémonie, le duc et la duchesse de Bar s'apprêtèrent à prendre la route de Nancy et Madame hâta le départ. Ce fut seulement après leur arrivée au sinistre palais ducal, que Catherine comprit que tout était bien fini pour elle.

Peu après survint à Paris un événement qui fit beaucoup jaser : la duchesse de Beaufort, qui avait quitté la cour à Fontainebleau pour passer la Semaine Sainte à Paris et y faire ses dévotions, s'était installée chez Zamet [3] et elle y mourut presque subitement le 10 avril 1599. Les contemporains furent unanimes à penser qu'elle avait été empoisonnée pour empêcher qu'elle ne devienne reine de France.

Après un moment de stupeur provoqué par la mort brutale de sa maîtresse, le roi ne fut guère attristé, car elle le trompait et il le savait. Il se mit aussitôt en chasse pour la remplacer. Mais il y eut un intervertissement des rôles, car cette fois ce fut lui qui devint le gibier ; comme un collégien, il se laissa prendre dans les rets d'Henriette de Balzac d'Entraigues, ou plutôt dans ceux de sa famille [4].

Peu après ces événements, le mariage du roi et de la reine Margot fut annulé. Henri IV était donc libre d'épouser la femme

3. Zamet était un banquier lucquois venu à Paris à la suite de Catherine de Médicis. Il sut plaire et réalisa une grosse fortune en prêtant de l'argent aux uns et en accueillant chez lui les rendez-vous galants des autres. Il avait fait construire une belle demeure dans un grand parc, près de l'Arsenal. Malgré sa fortune il ne répugnait point à servir d'entremetteur. Le 8 août 1593 le duc d'Elbeuf l'avait fait arrêter parce qu'il pactisait avec la Ligue. Sa captivité avait été de courte durée, car il en savait trop long sur les puissants du jour et il était trop utile à la haute société.

4. Henriette ne se laissa choir dans les bras du roi qu'après que celui-ci lui eut signé une promesse de mariage. Quand il fut question de l'union du roi avec Marie de Médicis, il fallut racheter ce papier, ce qui coûta assez cher au Trésor.

qui lui plairait. Il pensa s'unir à Henriette d'Entraigues, à laquelle il avait donné une promesse écrite de mariage. Au dernier moment et probablement pour des raisons politiques, il préféra convoler avec l'autrichienne Marie de Médicis, tout en conservant sa jeune maîtresse, ce qui fit dire à un contemporain qu'il fallut bien que la nouvelle reine s'en accommodât.

Vers la fin de janvier 1600, la duchesse de Bar dut s'aliter à Nancy. A la mi-février le roi, averti de l'extrême gravité de la maladie de sa sœur, lui envoya son médecin personnel. On racontait que ce mal était dû « à un dédain qu'elle avait conçu de ce qu'on n'avait pas permis l'inhumation d'un de ses officiers selon le rite protestant, en raison de la religion dans laquelle il était mort. » C'était ainsi que l'on comprenait à Nancy les promesses de tolérance faites à la veille du mariage (L'Estoile).

Avec le printemps qui suivit, la santé de la duchesse s'améliora et le 11 juillet 1601, accompagnée de son beau-père le duc de Lorraine, elle arriva à Paris, où le roi leur avait commandé un souper chez Zamet. Le duc de Bar avait dû s'arrêter à Toul pour « une apoplexie qui l'avait saisi », mais qui n'était pas grave, puisque le lendemain il put rejoindre sa femme (L'Estoile).

Le lendemain la duchesse partit de son logis de la rue des Deux-Ecus pour retrouver le roi au château de Saint-Germain. Dans la nuit le feu avait failli détruire le quartier Saint-Honoré.

Le 18 août arriva au Louvre un véritable « *commando* », composé de trois évêques, de frère Ange, capucin, et de quelques ecclésiastiques de moindre envergure, qui s'étaient mis en tête de convertir la duchesse. Celle-ci les reçut fort poliment et leur déclara qu'ils perdaient leur temps, car elle se trouvait bien ainsi et ne désirait pas changer ; elle ajouta qu'elle était certaine de son salut. Le « *commando* » dut repartir bredouille.

Après cet intermède, la duchesse rentra à Nancy, où elle fut l'objet d'une nouvelle tentative de conversion. Mais cette fois les convertisseurs opérèrent à la mode germanique et, sans égard pour son rang, n'hésitèrent pas à la menacer d'arguments frappants. Rien n'y fit ; elle resta inébranlable dans sa foi.

En décembre 1602 Catherine revint à Paris et le 13 elle assista à un banquet que le roi offrait chez Zamet pour fêter son anniversaire ; le 17 elle repartit pour la Lorraine.

Pendant ce temps le comte de Soissons continuait à attirer l'attention sur lui. Le 15 juillet 1602, le marquis de Rosny, au

retour d'une ambassade en Ecosse, fut très mal reçu par le comte, grand maître de la cour, lorsqu'il voulut rendre compte de sa mission au roi. Le souverain, informé du différend, en exigea le règlement immédiat. Le comte, « qui avait le cœur haut », en fut très mortifié et menaça d'abandonner la cour. Cependant tout finit par s'arranger et l'accord fut signé le 5 octobre (L'Estoile). Le roi ne tint pas rigueur au comte de cette nouvelle incartade et il l'appela à siéger au comité secret réuni à Blois pour s'occuper de l'arrestation des chefs séditieux (Sully).

Le 5 août 1603 la duchesse de Bar revint à Paris et elle y rencontra la comtesse de Guiche venue dans la capitale pour des arrangements familiaux. « Au moral Catherine restait aussi vaillante que par le passé ; le lendemain de son arrivée, elle fit prêcher publiquement dans son hôtel de la rue des Deux-Ecus, malgré la défense de son frère. En revanche elle offrait au physique les apparences d'une irrémédiable décrépitude ».

Le dimanche 10 août, à la demande du roi, elle assista au château de Saint-Germain à un sermon qu'y donna le P. Coton, S.J., confesseur du roi, sur l'Evangile du jour (le bon Samaritain). En contrepartie sans doute, elle fit prêcher chez elle le pasteur Dumoulin sur le même thème. Elle put ainsi comparer l'éloquence et l'habileté du Jésuite à celles du Ministre.

Au début de 1603 le roi vint à Metz[5] et y passa la seconde quinzaine de mars, il y rencontra naturellement sa sœur et son beau-frère ; les fêtes organisées en son honneur se succédèrent sans interruption. A la fin la duchesse de Bar voulut que le roi s'arrêtât chez elle à Nancy où il pourrait se reposer.

---

5. Pourquoi le roi alla-t-il à Metz ? On l'ignore ; il est probable que ce fut pour rétablir l'harmonie dans le ménage de sa sœur, dont la santé déclinait de jour en jour. Parmi les hypothèses émises, Mlle de La Force s'est emparé de l'une d'elles et l'a romancée, comme si c'était une vérité indiscutable. Voici les faits rapportés par Mlle de La Force : Il paraîtrait que le comte de Soissons, convalescent d'une « fièvre chaude », serait venu pour rétablir sa santé, prendre les eaux de Plombières et qu'il aurait profité de la proximité de Nancy pour rendre visite à la duchesse de Bar, un jour que son mari était à la chasse. Celui-ci serait revenu alors qu'on ne l'attendait pas encore. On aurait fait partir le comte par un escalier dérobé, mais le duc l'aurait vu et reconnu pendant qu'il traversait les jardins du château, et sans autre explication, il en aurait déduit que la duchesse le trompait, juste punition du ciel, pensait-il, pour avoir épousé une hérétique. Il serait alors parti pour Rome, implorer l'absolution du Saint Père. Celui-ci la lui aurait donnée, à condition qu'il se séparât de sa femme et qu'il poursuivit l'annulation de son mariage. Je ne crois pas un mot de cette histoire. A la rigueur le duc put être averti de la présence du comte à Plombières par ses services secrets. Quant au voyage de Rome, il paraît n'être dû qu'à l'imagination féconde de la romancière, et s'il y avait une parcelle de vérité dans cette histoire, il faudrait en conclure que le duc était d'une bêtise frisant le déficit mental.

Mais dans la capitale de la Lorraine les festivités reprirent de plus belle.

Le 27 décembre 1603, L'Estoile note dans son *Journal* le mariage du comte de Soissons avec Mme de Lucé, fille de la princesse de Conti et veuve de Louis de Montafié. La première femme du comte était donc morte quelque temps auparavant ; la dot de cette dernière restait ainsi dans la famille. Quoiqu'en ait dit Mlle de La Force, le souvenir de Catherine devait commencer à s'estomper dans la mémoire du comte.

A quoi la duchesse passait-elle son temps au château ducal ? On a dit qu'elle traduisait en vers français les psaumes de David, ce qui est possible. En revanche, ce qui est certain, c'est qu'elle entretenait une correspondance suivie avec de notoires protestants, notamment avec Théodore de Bèze.

Le 15 février 1604 on apprit au Louvre que la duchesse de Bar était morte à Nancy l'avant-veille, 13 février. Cette nouvelle ne surprit personne. En l'apprenant cependant le roi pleura, ce qui ne s'était encore jamais vu (L'Estoile).

Quelle fut la cause du décès de Catherine ? Il est probable que ce furent les progrès de la tuberculose, dont elle était atteinte depuis son enfance et qui fut longtemps méconnue. Un contemporain a raconté que depuis quelque temps son ventre avait grossi et qu'on l'avait crue enceinte ; il fallut cependant démentir l'heureuse nouvelle. On pensa alors que l'augmentation du volume de l'abdomen était dûe à une tumeur de la matrice. A la lueur de nos connaissances actuelles, il est vraisemblable que l'épisode terminal fut une péritonite tuberculeuse. Il est évident que ce diagnostic rétrospectif n'est qu'une hypothèse aujourd'hui incontrôlable.

Je n'ai trouvé aucune relation des obsèques de la duchesse ; il est probable qu'elles furent très simples, ou plutôt très simplifiées à cause de sa religion, car elle mourut dans l'impénitence, ce qui ne se pardonnait guère en France. Mais nous étions en Lorraine, pays du Saint-Empire où le clergé catholique commandait en maître. En outre la principale intéressée n'était plus là pour rappeler et faire respecter les promesses verbales qui lui avaient été données. Je crois du reste que cette absence de pompe funèbre n'aurait pas déplu à la princesse Catherine.

La duchesse de Bar n'avait pas de descendance et son héritier était son frère le roi de France. Le duc restitua-t-il la dot de la défunte ? je l'ignore. En revanche l'apanage constitué en 1584 et confirmé à plusieurs reprises revint au roi, qui fut ainsi

pendant trois ans le dernier comte de Périgord. Grâce à la sage administration de Sully et aussi aux qualités du peuple de France, la situation économique du pays s'était rapidement redressée et malgré les dépenses entraînées par le « grand dessein », les ventes domaniales avaient cessé. Aussi en juillet 1607 le roi avait pu révoquer son acte de désunion d'avril 1590 ; il se soumit à l'usage de la monarchie française, que lui avait rappelé l'arrêt du Parlement de Paris du 29 juillet 1591, et tous ses biens personnels furent incorporés au domaine de la Couronne.

On doit déplorer que la noblesse de la décision royale ait été méconnue par les parlementaires, et cela pour des raisons uniquement politiques. Que leur importait que le sort de la France fût en jeu, faute d'argent ? Il faudra attendre la Révolution pour qu'apparaisse la notion de nation et de patrie. A cette époque ces abstractions étaient concrétisées par la personne royale et on ne voulait pas d'un roi non catholique.

IX

POSTFACE

Dans cet ultime chapitre au titre quelque peu insolite — mais quel nom lui donner ? —, j'ai réuni des notes et des remarques que m'a suggéré l'histoire de Catherine de Bourbon. J'ai pensé qu'en les incorporant au récit, j'en aurais alourdi le texte, sans en tirer de bénéfice.

On a dû s'apercevoir combien la vie de Catherine avait été liée à celle de son frère [1]. Ce sont ces 40 années d'histoire de France qui servent de toile de fond à la biographie de la princesse, 40 années pendant lesquelles la guerre civile fit rage et ruina le pays, sous prétexte de défendre la religion catholique.

Le frère et la sœur avaient l'un pour l'autre une profonde affection. A ce touchant tableau de famille il y avait cependant une ombre : elle aimait le beau comte de Soissons et elle aurait désiré l'épouser, alors que le roi aurait voulu qu'elle renonçât sincèrement à ce mariage et qu'elle comprît, ainsi que le lui dira Duplessis-Mornay, que la sœur d'un souverain ne s'appartenait pas et qu'elle devait, quoi qu'il lui en coûtât, se sacrifier à la raison d'état, en s'unissant à un personnage susceptible d'être utile à la couronne.

Lorsqu'on analyse le caractère de la princesse Catherine, on constate qu'il fut toujours dominé par son attachement inébranlable à la foi calviniste et que rien ne put l'entamer, pas même la menace d'être obligée d'entendre l'homélie du frère Ange. Elle devait cette ferme constance à la forte éducation morale que lui avait donné sa mère et peut-être aussi au spectacle des turpitudes des notabilités catholiques qu'elle avait eu sous les yeux à la cour de France. De 14 à 18 ans, à l'âge où fléchissent parfois les caractères les mieux trempés, elle avait séjourné à cette cour des Valois, qui était la plus corrompue d'Europe, et elle y avait été témoin des pires débauches. Malgré les trop fréquents exemples que lui donnaient son frère et sa belle-sœur, la reine Margot, elle resta pure, et les mémorialistes de l'époque, pourtant prompts à insinuer des allusions peu

1. Il faut se garder de confondre Henri III, roi de France, qui était un Valois, avec son contemporain Henri III, roi de Navarre, qui était un Bourbon. Ce dernier succéda à l'autre sur le trône de France en 1589 sous le nom d'Henri IV.

charitables, n'ont pas mentionné, même de manière voilée, des écarts de conduite dont on eût pu la soupçonner.

Lorsque son cœur eut parlé, elle s'épuisa à la poursuite d'un amour idéal et platonique, que son frère ne cessa de contrecarrer ; eut-il tort ou raison de s'y opposer ? J'en reparlerai plus loin.

Un autre trait du caractère de Catherine, qu'il ne faut pas négliger, fut son apparente tolérance pour les croyances religieuses des autres. A vrai dire Catherine fut une effrénée propagandiste, comme l'avait été sa mère. Quand elle était en France, elle faisait prêcher publiquement tous les dimanches par un des ministres de sa suite. Son frère, obsédé par les criailleries du clergé catholique, le lui interdisait, mais du bout des lèvres, et elle passait outre.

S'agissait-il de tolérance de la part du roi, sentiment auquel les gens de cette époque n'étaient pas accessibles ? A l'examiner de près, on s'aperçoit que cette apparence de tolérance n'était qu'une manifestation de l'égoïsme qu'on pourrait dire normal chez tous les humains. Que m'importe, pensait-elle, ce que croient certaines gens, pourvu qu'on ne m'oblige pas à en croire autant !

Le même raisonnement s'applique aux mœurs. Catherine fut amie intime de la comtesse de Guiche, qui était catholique et qui fut pendant de longs mois la maîtresse de son frère. Elle favorisa leurs amours autant qu'elle put et elle ne paraît pas en avoir été offusquée. Elle resta fidèle à Corisande aussi bien pendant les jours heureux de ces amours qu'après, lorsque survint la période douloureuse de l'oubli.

Au point de vue psychologique, ce désintéressement des mœurs de son entourage est curieux à noter. Que m'importe ce que font les autres, pensait Catherine dans son for intérieur, pourvu qu'on ne me force pas à les imiter. Ce manque d'intérêt pour la conduite d'autrui est encore une manifestation de l'égoïsme latent que l'on retrouve au fond de la conscience de tous les humains et qui imite la tolérance.

Cependant le plus intéressant est d'observer, juxtaposées chez Catherine, une force de caractère peu commune, mais limitée aux questions de religion, et une faiblesse de ce même caractère, qui se traduit par plusieurs petits signes.

C'est d'abord la passivité de l'intéressée devant les événements qui amenuisent ses chances de réaliser le mariage qu'elle souhaitait...

Il y avait aussi la malléabilité de sa volonté qui, par exem-

ple, cherchait à se raccrocher à un espoir que Corisande avait fait luire à ses yeux, celui de contracter un mariage sans le consentement du roi. A ce propos soulignons qu'en organisant cette union illicite, Corisande espérait se venger à retardement de l'abandon d'Henri de Navarre. Ainsi que le dit la sagesse des nations, la vengeance est un plat qui peut se manger froid. Ce faisant, Corisande paraissait sacrifier les intérêts de son amie Catherine. En fait les deux amoureux en eussent profité, si les plans du complot se fussent réalisés comme il avait été prévu...

L'admiration béate de la sœur pour le frère, tout en étant parfaitement licite, s'accompagnait chez Catherine d'une cécité pour tout ce qui aurait pu ternir la personnalité de son objet. C'est la manifestation d'un phénomène psychologique bien connu : la recherche par les femmes à caractère faible d'un protecteur fort.

A l'image de son frère, Catherine avait la répartie vive et juste et elle ne dédaignait pas les jeux de mots, fort à la mode en cette fin du XVIe siècle. Aussi lui a-t-on attribué un certain nombre de bons mots — on ne prête qu'aux riches — dont je ne retiendrai qu'un seul, rapporté par Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*, 53e éd., I, p. 21 :

« Le roi dit encore à sa sœur, la voyant rêveuse :

— Ma sœur, de quoi vous avisez-vous d'être triste ? Nous avons tout sujet de louer Dieu; nos affaires sont au meilleur état du monde.

— Oui, pour vous qui avez votre compte ; mais moi je n'ai pas le mien ».

C'est la seule historiette sur la princesse Catherine que se soit permis Tallemant.

J'ai déjà posé la question ; Henri de Navarre eut-il tort ou raison de s'opposer au mariage de sa sœur avec le comte de Soissons ? Tout bien pesé, il paraît avoir eu raison. La manière dont le comte avait abandonné l'armée royale pour offrir son épée à ses adversaires apparaissait au roi comme une désertion, qui faisait mal augurer du personnage. Cependant, à la bataille de Coutras, le roi avait pu apprécier sa conduite héroïque. Deux jours après, alors qu'ils chevauchaient de conserve vers le Béarn, le roi s'était aperçu que son compagnon était dépourvu d'équilibre mental et il pensa qu'après leur mariage, lorsque l'enthousiasme des premiers temps se serait apaisé, Catherine serait malheureuse en s'apercevant du déficit caractériel de son mari.

Je sais bien qu'à cette époque on demandait surtout aux femmes légitimes d'assurer la descendance. Cependant sa longue expérience avec Corisande avait fait soupçonner au roi ce que devait être la vie conjugale, une douce harmonie entre les époux, et il aurait voulu que sa sœur en bénéficiât.

Mais avant tout le roi de Navarre se souciait peu d'être à la merci d'un beau-frère incapable de lui rendre service et dont il aurait à tous moments à se méfier des incartades provoquées par son orgueil et son ambition sans borne.

Il est curieux que pour marier sa sœur, le roi n'ait recherché que des princes de la maison de Lorraine, dont la famille avait compté parmi ses ennemis les plus acharnés, soit comme commandants de l'armée catholique, soit plus tard comme dirigeants de la Ligue. Pour expliquer ce qui à première vue apparaît anormal, les historiens ne pouvaient émettre que des hypothèses. Pour ma part je pense qu'un mariage lorrain était un des éléments du « grand dessein ». Peut-être le roi espérait-il obtenir ainsi la neutralité du duc de Lorraine, qui relevait du Saint Empire, en cas de guerre avec la maison d'Autriche.

La discrétion de Tallemant a-t-elle été imitée par Montaigne, qui ne parle pas de Catherine ? Il est vrai que celui-ci mourut en 1592, après plusieurs mois de maladie ; si son état de santé ne l'avait pas tenu éloigné de la cour, on peut se demander s'il se serait intéressé à ces vétilles sentimentales, alors qu'il s'était plu à étudier le rôle de « cette grande Corisande » dans la politique du roi de Navarre [2].

Il n'en est pas de même pour Brantôme, dont la discrétion devrait plutôt être qualifiée de prudence. Il n'est question de Catherine ni dans les œuvres de Ronsard, ni dans les poèmes recueillis par Brantôme et qu'on lui avait trop généreusement attribués.

Pour une biographie, les pamphlets ne doivent être utilisés qu'avec la plus grande réserve. Ne lit-on pas dans les *Amours du grand Alcandre* qu'après sa rupture avec le comte, Catherine se serait amourachée du jeune duc de Guise, qui avait une quinzaine d'années de moins qu'elle, et qu'après le départ de celui-ci pour la Provence, elle se serait jetée dans les bras du duc de Bar. Je n'ignore pas que les tuberculeux ont la réputation d'être des embrasés sexuels. Cela peut être vrai pour les sujets qui possèdent encore un bon état général ; ce n'était pas le cas de Catherine, qui était depuis longtemps rongée par la

2. « Cette grande Corisande » est l'expression qu'emploie Montaigne.

maladie et qui ne survivait que grâce à son énergie. Aussi la voit-on mal jouant les Messaline.

Le roi n'aimait pas qu'on s'occupât de sa vie privée et il considérait comme une injure personnelle la moindre allusion à ses maîtresses. Le comte de Soissons le savait ; mais lorsqu'il était en colère, il était incapable de se maîtriser et lorsqu'il discutait avec le roi de ses projets de mariage avec la princesse Catherine, il lui arrivait d'émettre des jugements dont il se fût abstenu s'il avait su garder son sang-froid. Heureusement le roi avait pour lui cette indulgence paternelle qu'on a d'habitude pour les parents [3], dont le caractère est anormal.

Catherine, qui n'était pas une écervelée, était aveuglée par sa passion. Elle admirait son frère ; mais elle était honnête et loyale et ne pouvait admettre qu'il ne le fût pas et qu'il pût organiser les pires machinations pour arriver à ses fins, surtout lorsqu'il s'agissait d'empêcher son mariage ; ses accusations étaient réservées au malheureux Rosny, simple agent d'exécution des ordres royaux. Elle était entourée d'un réseau de mouchards à la solde du roi, qui le tenaient au courant de ses gestes et de ses projets et, chose plus grave, de ses espoirs et de ses plus secrètes pensées, qu'elle confiait innocemment à sa dame d'honneur et confidente, Jeanne de Tignonville. Parce qu'elle était intelligente et pondérée, elle feignait d'ignorer cette surveillance. Elle ne protesta que lorsque M. de Mesme fit investir militairement le château où elle résidait et fut prisonnière pendant quelques heures. Et encore fut-elle surtout irritée parce qu'on la séparait du comte et que son espérance de mariage s'écroulait. On sait qu'elle ne voulut pas croire que c'était sur les ordres du roi que ces mesures avaient été prises, et ce fut encore Rosny qui servit de bouc émissaire.

Les biographes font apparaître le roi de Navarre sous un jour conforme à la légende qui s'est créée autour de « lou noustre Henric » [4] et qu'on peut concrétiser dans le ralliement au panache blanc et dans la poule au pot hebdomadaire. Il est cependant quelque peu différent, du moins dans ses rapports avec sa sœur. Ce faux « brave homme » était retors et même, qu'on me pardonne ce mot d'argot, combinard, n'hésitant devant aucun procédé pour parvenir à ses fins. Il n'apparaît pas très intelligent comme on le répète à l'envi, mais son bon sens, qui était grand, et sa roublardise y suppléaient. Il avait l'art de rester dans la coulisse, laissant à des sous-ordres la responsabilité de ses actes.

3. Henri de Navarre et le comte de Soissons étaient cousins germains.
4. Inscription gravée sur le socle de la statue d'Henri IV, à Pau.

Lorsqu'on étudie le comportement du comte de Soissons, on en arrive à se demander s'il aima vraiment la princesse Catherine, ainsi que l'admet *a priori* Mlle de La Force.

Après avoir fait la connaissance de la princesse et surtout après qu'il se fût aperçu qu'il ne lui était pas indifférent, on conçoit que le comte ait été ébloui à la pensée qu'il pourrait devenir le beau-frère du roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne de France depuis la mort du duc d'Alençon. Quelle aubaine pour un cadet sans fortune et encore sans emploi !

Par la suite, au lieu de se tenir tranquille, ce qui était incompatible avec son caractère, il accumula les erreurs de tactique, les bêtises devrais-je plutôt dire, qui confirmèrent au roi son instabilité et son ambition, ou mieux son besoin d'attirer l'attention sur lui, ce qui rendit définitif le refus d'Henri de permettre son mariage avec sa sœur. Tant que sa mère avait vécu, le comte avait trouvé chez elle le minimum vital ; il y était logé, nourri et habillé sans faste, mais avec décence. Dès qu'elle eut disparu, ce fut la misère noire pour le comte. Le roi son cousin qui malgré tout estimait son courage, vint à son secours en le nommant Grand Maître de la cour, fonction honorifique qui lui assurait le logement et la nourriture. Les usuriers qui savaient que jamais le roi n'autoriserait son mariage avec la princesse Catherine, refusaient d'ouvrir leur bourse et exigeaient au contraire le remboursement de leurs prêts ; certains devenaient même menaçants. On comprend que le comte, qui venait de dépasser la quarantaine, [5] en ait eu assez de toujours tirer le diable par la queue. Il avait perdu la partie et devait chercher d'un autre côté la solution de ses problèmes financiers.

La sagesse de ces considérations n'explique cependant pas la brusquerie de sa résolution, pour laquelle la jalousie ne fut qu'un prétexte qui n'abusa personne. Le comte était trop engagé et depuis trop longtemps avec la princesse pour rompre à la sauvette, peut-on dire, sans un mot d'explication donné à l'intéressée.

Lorsque Catherine apprit le mariage du comte avec Mlle de Montafié, elle n'en fut pas surprise, car elle savait que son frère lui avait déjà proposé ce riche parti pour l'aider à sortir de la misère, elle fut assommée, non pas tant par le geste irréparable du comte [6], que par son manque de délicatesse ; sa manière

5. Le comte de Soissons était né le 13 novembre 1556.
6. Il faut se rappeler qu'à cette époque le divorce n'existait pas et que l'annulation d'un mariage était en fait réservée aux têtes couronnées, et encore lorsque leur succession était en jeu.

de procéder pour rompre étant, ainsi que je l'ai déjà dit, plus celle d'un ruffian que celle d'un gentilhomme.

Catherine comprit alors qu'elle devait abandonner tout espoir, d'autant plus que les miroirs lui révélaient sans pitié qu'elle était une vieille femme ; elle avait perdu la fraîcheur de ses vingt ans, que ne pouvaient remplacer les fards, dont elle usait sans discrétion...

Autre chose peinait Catherine : elle venait de découvrir que le comte ne l'aimait plus. Mais l'avait-il jamais véritablement aimée ? La façon dont cette longue idylle se terminait après une rupture où la jalousie n'avait été qu'un prétexte, permet de penser qu'en poursuivant Catherine, le comte visait plus sa situation de famille, dont il espérait bien profiter, que ses charmes personnels. Evidemment ce ne sont là que des hypothèses incontrôlables.

Ce fut ainsi que se terminèrent sans beauté les amours platoniques du comte de Soissons et de Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV.

La vie de cette dernière n'était pas terminée pour autant ; il lui restait encore à survivre cinq années dans l'ombre du palais ducal de Nancy.

APPENDICE

CHRONOLOGIE

1548 — Mariage de Jeanne d'Albert et d'Antoine de Bourbon.

1555 (14 décembre) — Naissance à Pau d'Henri de Navarre.

1556 (13 novembre) — Naissance de Charles de Bourbon, comte de Soissons.

1558 (7 février) — Naissance à Paris de Catherine de Bourbon.

1560 — Jeanne d'Albret embrasse le calvinisme.

1566 — Retour à Pau de Jeanne d'Albret et de son fils, les Valois retenant celui-ci au Louvre pour qu'il reçoive une éducation catholique.

1572 (janvier) — Pleurésie de Catherine.
(20 juin) — Mort de Jeanne d'Albret.
(18 août) — Henri de Navarre épouse Marguerite de Valois.
(24 août) — Nuit de la Saint-Barthélemy.

1574 — Mort de Charles IX ; Henri III lui succède.

1575 (5 février) — Henri de Navarre échappe à ses gardiens. Il part aussitôt à Pau, ayant abjuré à Tours son catholicisme forcé, et il reprend le commandement de l'armée protestante.

1576 — Catherine ne revenant pas, son frère envoie à Paris deux ambassadeurs pour obtenir sa libération. Elle revient en mai.
(décembre) — La reine Margot arrive à Nérac, conduite par sa mère.

1577 — Le roi de Navarre charge Catherine, qui n'a que 19 ans, d'administrer son royaume pendant ses absences.

1580 — Philibert de Gramont rejoint l'armée royale. Il est tué au siège de La Fère.

1581 (août) — Allant de Nérac à Pau, Catherine s'arrête à Hagetmau chez Corisande.

1582 — La reine Margot rentre à Paris.

1583 (20 juin) — Henri de Navarre devient l'amant de Corisande.

1584 — Constitution de l'apanage de Catherine; elle devient comtesse de Périgord. — Mort du duc d'Alençon. Henri de Navarre devient héritier présomptif de la couronne de France.

1585 — L'approche des Ligueurs force Catherine et Corisande à se réfugier à Navarrenx.

1586 (18 mai) — Mariage à Angers d'Henri de Condé.
Catherine y fait la connaissance du Comte de Soissons, frère du marié. Le roi de Navarre ne manifeste aucun enthousiasme pour un projet de mariage du comte avec sa sœur.

1587 — Le comte déserte l'armée royale et offre son épée à l'armée protestante.
(20 octobre) — Bataille de Coutras.
(22 octobre) — Le roi et le comte partent pour le Béarn; c'est au cours de cette chevauchée que le roi aurait promis au comte la main de sa sœur.

1588 — Mort d'Henri de Condé ; sa veuve est accusée de l'avoir empoisonné.

1589 — Le comte de Soissons implore le pardon du roi Henri III, qui le nomme au commandement des troupes royales en Bretagne. — Il est capturé à Châteaugiron et enfermé au château de Nantes, d'où il s'évade.
Mort d'Henri III. Henri de Navarre devient roi de France.

1590 — Devenue princesse française, Catherine part le 10 février passer une quinzaine de jours à Bayonne ; elle rentre à Pau le 20 mars. A l'aller et au retour, elle s'arrête à Bidache chez Corisande.

(1er avril) — Le roi promulgue son édit de désunion, que le Parlement de Paris refuse d'enregistrer.

1591 — Début des ventes des domaines du roi, pour remplir les caisses du Trésor, qui sont vides.

1592 — Rendez-vous de Saumur ; mariage manqué.
(28 septembre) — Madame quitte Pau, pour résider à Paris.

1593 — Corisande vient à Paris, rejoindre Catherine.

1594 (24 mars) — Corisande s'installe au Louvre. — Elle fait don à Catherine de 875 écus soleil.

1595 — Madame s'installe pour l'été dans une maison qu'elle possède à Fontainebleau. Elle achète l'hôtel particulier de sa marraine, rue des Deux-Ecus.

1596 — Le roi charge Rosny de notifier au comte et à la Princesse qu'il n'ont plus à espérer se marier.

1597 (1er mars) — Madame est gravement malade.

1598 (23 janvier) — Au cours d'un voyage en Picardie, Madame doit s'aliter et pendant une visite du roi, le plancher de la chambre s'effondre ; personne n'est blessé.
Le comte de Soissons épouse Mlle de Montafié. Catherine déclare qu'elle est prête à épouser le prince qui plaira au roi.

1599 (31 janvier) — Catherine épouse le duc de Bar, fils et héritier du duc de Lorraine. Son mariage est béni par son frère, l'archevêque de Rouen.
(10 avril) — Mort subite de Gabrielle d'Estrée à Paris, chez Zamet.

1601 — Voyage à Paris de la duchesse de Bar.
(18 août) — Tentative infructueuse de conversion de la duchesse de Bar.

1602 — Nouveau voyage à Paris.

1603 (5 mars) — Henri IV vient passer 15 jours à Metz. Au retour il s'arrête à Nancy chez sa sœur.

1604 (13 février) — Mort de la duchesse de Bar ; son frère hérite de son apanage.

1607 (juillet) — Abrogation par Henri IV de son édit de désunion.

Dr Ch. LAFON.

Gérard de Nerval et le Périgord

Une fois de plus, des communications diverses transmises par notre Secrétaire général et qui figurent au procès-verbal de la séance du 3 février 1966, ont posé la question des origines périgourdines possibles du grand écrivain Gérard de Nerval.

La publication récente, aux éditions Hachette, de la thèse de doctorat ès-lettres soutenue en Sorbonne par M. Jean Richer, sous le titre « *Nerval. Expérience et création* », permet d'essayer de faire le point sur un problème en apparence simple et pourtant singulièrement embrouillé par les rêveries généalogiques qui ont amené le pauvre Gérard, au cours de ses nombreux passages dans la maison de santé du docteur Esprit Blanche, à se déclarer « un pauvre et obscur descendant d'un châtelain du Périgord » et à se proclamer « prince d'Aquitaine ».

Si l'on s'en tient à l'état civil, Gérard Labrunie est né à Paris, le 22 mai 1808, sur la paroisse Saint-Merry. Il était fils d'Etienne Labrunie, médecin adjoint de la grande armée, originaire d'Agen, et de Marie-Antoinette-Marguerite Laurent, fille d'un « marchand linger » de la rue Coquillère, à Paris, dont les parents étaient propriétaires du clos de Nerval (terrain de cinquante et un ares, situé sur l'emplacement d'un camp romain, à moins d'un kilomètre de Loisy, auquel le poète a emprunté le pseudonyme qu'il rendit célèbre).

Sur les origines agenaises du docteur Etienne Labrunie, aucun doute n'est possible. Né le 1er juillet 1776, il était fils de Joseph Labrunie, tapissier à Agen, et de Marie-Thérèse Dublanc.

Dans une étrange généalogie publiée pour la première fois *in extenso* par M. Jean Richer, (document extraordinaire plein d'additions et de surcharges que Gérard semble avoir établi pendant ses séjours chez le docteur Blanche), la famille Labrunie est présentée comme ayant eu une importance considérable, en France, en Allemagne... et presque dans le monde entier.

« *Pour la France*, y est-il dit au début, *trois Labrunie ou Brunyer de la Brunie, chevaliers d'Othon, empereur d'Allemagne, seraient devenus les chefs de trois familles établies dans le Poitou, dans le Périgord ou le Quercy et dans les environs des mêmes. Les Labrunie issus de l'Auvergne ou du Limousin paraissent s'être fixés en Provence au retour des Croisades.* — *Labrunerie, prononciation locale : « Moussu de la Brunerie ». Les Labrunie, Labrunière, peut-être* Labrughière *sont du Poi-*

tou et de l'Angoumois. A peu de distance et sur les deux bords de la Dordogne sont les trois anciennes tours de Labrunie. Il n'en existe aucune autre dans la province. Distinguées ainsi : Labrunie de Coux, Labrunie d'Urval et Labrunie de la Prade, ce qui veut dire apparemment du Col ou Duv-val et Du Pré ou de la Prée (patois). (Bruck en gothique allemand signifie «pont», Brown ou Brunn signifie tour et touraille). — Les trois seigneurs Brunyer ou Bruneri ou Brunerii sont indiqués maintes fois dans les chroniques. Les noms se retrouvent en Italie ou en Pologne — en Irlande ou Angleterre et Espagne. »

Notons en interrompant la citation du manuscrit de Gérard, la note suivante de M. Jean Richer : « D'après les cartes de la région, deux au moins, des tours signalées par le poète existent encore : l'une au sud-ouest de Coux, l'autre à la sortie d'Urval. D'autre part, M. N. Becquart, directeur des Archives de la Dordogne, consulté par J. Constans, a bien voulu préciser qu'il existe un hameau de la Brunie sur la commune de Coux-Bigaroque et un autre du même nom sur celle de Saint-Pardoux-et-Vielvic, non loin d'Urval ; selon A. Dauzat (*Dict. des noms propres*), le nom signifie simplement dans ce cas « domaine de M. Brun ».

Dans les lignes suivantes de la généalogie du poète figure une énumération assez incohérente mélangeant : « *Un de La Brunière, capitaine à Paris au* XVe *siècle, à des Browning ou Brownice en Irlande* (*La Brownie esprit de la tour et des ponts, Brunhild, Brunchchild, etc... (gothique), Bruniquel en Auvergne, château et ville — Dordogne* (*Dordwina-rivière du mont d'or, Brouck, Brouckere, etc...* »

Puis viennent des indications héraldiques : « *Armes simples timbrées de comte. Trois étoiles en tête, trois croissants d'argent en pointes. Bandes d'or.* »

Laissons encore le document étudié pour relever quelques commentaires de M. Jean Richer :

« Les étoiles et les croissants qu'il attribue aux Labrunie rappellent l'Orient... La présence des croissants indique en effet une noblesse qui tire son origine des croisades... Les trois anciennes tours qui, nous dit Gérard, se dressent sur les bords de la Dordogne, font penser tout naturellement au « prince d'Aquitaine à la tour abolie ». Mais un chercheur agenais, M. Jean Bécha-de-Labarthe, nous a appris que les tours d'enceinte de la ville d'Agen subsistèrent jusqu'en 1856 et qu'à l'ombre d'une d'elles, la vieille « tour des Pénitents blancs », se trouvait la maison paternelle des Labrunie. »

Et M. Richer complète ces indications en rapprochant de la généalogie dressée par le poète une lettre de celui-ci en date du 31 mars 1841 dans laquelle il esquissait le plan d'une vaste tournée de recherches linguistiques et archéologiques qu'il voulait faire et qui aurait passé par Orléans, Bourges, Limoges, Périgueux, Bordeaux, Agen, Nérac, Pau, Carcassonne, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Avignon, Grenoble. « *C'est comme je vous l'ai dit*, ajoutait-il en parlant de sa famille, *l'histoire de deux races gothiques ou visigothiques et austro-gothiques que j'espère poursuivre complètement dans ces diverses provinces : c'est l'antique croix de Lorraine tracée à travers la France par les fils de Charlemagne et qui peut nous servir à reconnaître nos frères d'origine en Allemagne, en Russie et surtout encore dans l'Espagne et dans l'Afrique.* ».

Nous n'en finirions pas si nous devions rapporter tout ce que contient la suite du document généalogique publié par M. Jean Richer. Disons simplement que l'auteur de « Sylvie » incorpore dans sa lignée maternelle non seulement une série de Dublanc et de Boucher, mais encore le dernier prince de Condé et son amie la baronne de Feuchères, ainsi que Joseph Bonaparte, propriétaires successifs de la seigneurie de Mortefontaine au cœur de ce Valois, véritable patrie littéraire de Gérard.

Le paragraphe 12 de la généalogie paraît particulièrement étrange. Il est ainsi rédigé : « *Bourgogne XVIe siècle. Origine Dordogne - Coste, Bruna Costa, Bruna P..., Montaigne. Tourreyne, Turenne, Touraine, Joseph B(onaparte) - Joséphine B(onaparte). M. Castaing. Mad. de la Valette, Mad. de Marbeuf.* »

Dans la préface des « *Filles du Feu* », Gérard de Nerval a écrit cette phrase révélatrice : « *Du moment que j'avais cru saisir la série de toutes mes existences antérieures, il ne m'en coûtait pas plus d'avoir été prince, roi, mage, génie et même Dieu; la chaîne était brisée et marquait les heures pour des minutes.* »

Il s'agit donc, pour lui, non seulement de vies antérieures, mais de vies multiples et simultanées. Comment, dans ces conditions s'étonner si, laissant de côté en apparence les Labrunie, une autre existence de Gérard apparaît dans sa généalogie qui fait de cet « enfant du siècle », dont le père avait appartenu à la grande armée et dont la mère était morte en Pologne, un « Napoléonide » ? [1].

1. M. Richer consacre un chapitre de 34 pages à la « généalogie Napoléonide » de Gérard.

Il serait trop long d'indiquer comment le « prince d'Aquitaine » oubliait parfois sa tour ou ses tours sur la Dordogne pour s'imaginer qu'il était le fils de Joseph Bonaparte et même pour s'identifier avec le fils de Napoléon (aussi bien d'ailleurs avec le roi de Rome qu'avec le comte Walewski).

C'est en mars 1841 qu'il a dû rédiger cette aberrante partie de la généalogie. Le 14 mars 1841, il signait une lettre adressée à Paul Bocage : *D.G. LABRUNUE DYE NAWOE* (sans doute de la Néva) et, deux jours après, pour Jules Janin, il se nommait encore : *IL CAVALIERE G. NAP. DELLA TORRE BRUNYA E PALLAZZA.*

Quelle conclusion peut-on tirer de pareils documents ? Gérard de Nerval ne s'est-il pas dépeint lui-même en imaginant dans « *Le prince des sots* », un jeune pâtre livré à la solitude et à la méditation dont il dit : « *Il peuple la terre de ses visions, se soudant avec elles, et il finit à ne plus distinguer le possible de l'impossible, le vrai du faux.* » ?

Etait-il ce « pauvre et obscur descendant d'un châtelain du Périgord », comme il le dit dans « *Aurélia* », avec une modestie que démentent les vers fameux des « Chimères » :

« Je suis le ténébreux, le veuf, l'inconsolé,
Le Prince d'Aquitaine à la Tour abolie ? »

Le mystère demeure, mais comment n'y aurait-il pas de mystère autour de ce personnage extraordinaire ?

S'il était Périgourdin comme il l'a dit et comme certains contemporains l'ont cru [2], on peut s'étonner qu'il ne soit jamais venu dans le pays de ses ancêtres, ce pays si cher au cœur de tous ses fils. Mais sa vie a été si occupée et si courte, car il n'avait que 47 ans lorsqu'il mourut pendu au réverbère de la rue de la Vieille Lanterne !

Au moment où je cherche une conclusion, le nom de Montaigne, qui figure on ne sait pourquoi dans son étrange document généalogique, me revient à la mémoire, pour me dicter le fameux : « *Que sais-je ?* ».

Jean LASSAIGNE.

2. Aux Archives nationales figurent diverses pièces concernant l'attribution par Villemain, ministre de l'Instruction publique, de deux secours de 300 francs pour permettre au poète (la seconde fois sur la demande de Victor Hugo), d'aller se reposer *en Périgord*.

DÉCOUVERTE D'UN PETIT TRÉSOR MONÉTAIRE A DOMME

En novembre 1964, des travaux de terrassements exécutés pour l'agrandissement de l'ancien hôpital de Domme mirent à jour des ossements humains, de nombreux fragments de poteries, une belle cruche à peu près intacte et un lot de quinze pièces d'argent. M. R. Berny, employé sur le chantier, put récupérer cet ensemble de trouvailles qui doit aller enrichir les vitrines du Musée de Domme. Nous devons savoir gré au directeur de l'entreprise et aux ouvriers qui se sont dessaisis immédiatement des objets récoltés pour en permettre l'étude et le classement.

L'hôpital, ainsi qu'une partie de l'esplanade de la Barre, semblent occuper l'ancienne nécropole médiévale, utilisée en particulier lors des sanglantes luttes de la guerre de Cent Ans. Période douloureuse et tragique pour la bastide, qui fut l'objet de combats acharnés entre armées française et anglaise.

Ces découvertes n'ont pas surpris les Dommois. M. Gaillard, maire de la ville, nous écrivait au moment de la découverte : « Toutes les fois que l'on a creusé, que l'on a déraciné de gros arbres dans les environs de l'église, on a trouvé de semblables ossements. Ces alentours étaient un vaste cimetière. »

La présence de silex taillés à proximité des squelettes fit croire quelque temps aux inventeurs que certaines des sépultures étaient préhistoriques. M. Prat, du Laboratoire de Préhistoire de Bordeaux, n'eut aucune difficulté à démontrer que silex et ossements n'étaient pas contemporains.

La découverte du petit trésor monétaire nous a paru fort intéressante. Ces pièces, témoins du passé belliqueux de la ville, pouvaient en effet avoir été frappées dans la cité même. Domme avait reçu, entre autres privilèges, celui de battre monnaie. Ce privilège est consigné en particulier dans des lettres patentes données à Toulouse par le duc d'Anjou, frère de Charles V, le 14 avril 1370 : « Nous accordons et nous voulons qu'à Domme il se frappe de la monnaie et que cette monnaie ait cours. » Cet atelier a eu une histoire mouvementée : pillage, émission de fausse monnaie, etc... Il aurait cependant réussi à fonctionner jusqu'au début du XVe siècle. Géraud Lavergne a écrit sur ce sujet une étude fort documentée [1].

1. Géraud LAVERGNE, *La monnaie royale de Domme*, B.S.P., t. XXXIX (1912), p. 482.

1cm

✠ ED' : REX : ANGLIIE

✠ BN (DIC) AV : S (IT NOME DNI NRI) : D

1 DVX : AGITANIE

1cm

✠ ED : REX : ANGLIE

+ [BN] DICTV : [SIT] : NOME : DNI : NRI : DEI

2. ·✠·DVX AGITANIE

·✠·ED' : REX : ANGLIE

+ BNDICTV.....

·✠·DVX : AGITANIE

3.

pl. I

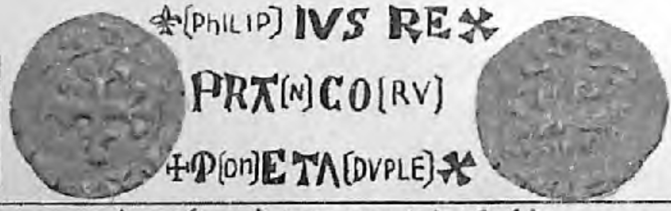

1cm

4 ✠[PhILIP] IVS REX
FRA[N]CO[RV]
✠M[ON]ETA[DVPLE]✠

5 [PhILI] PPVS [R] EX
FRA / NCO
[MO] NETA × DVPLEX

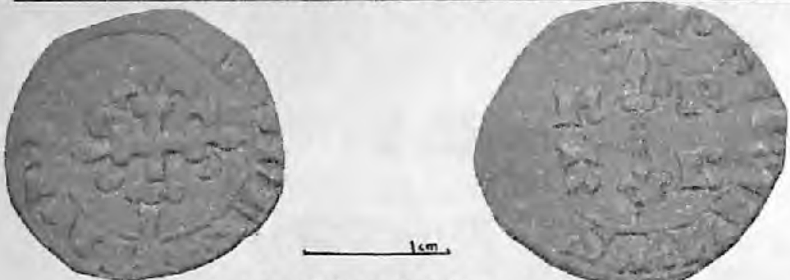

1cm

6 ✠ PhILIPPVS[·D·G·]REX
FR AR
[+M] ONETA DVPLE[X]

1cm

7 ✠PhILIP[PVS] REX
✠·TV R[ONVS] CIVIS

1cm

8 ✠PhILIPPVS ✠REX
✠TVRONVS CIVIS

pl. II

J. Chartre

Nous avons donc confié ces pièces aux spécialistes du Cabinet des Médailles et nous avons reçu de Mme Dumas des déterminations très précises. Nous remercions bien vivement Mme Dumas pour la diligence avec laquelle elle a effectué ses recherches.

Il ressort de cette étude que l'on est en présence de monnaies royales françaises (Philippe IV ?, Philippe VI) [2] et de monnaies frappées par les rois d'Angleterre en tant que ducs d'Aquitaine (Edouard III) [3].

Cependant rien ne permet d'affirmer que ces pièces ont été émises à Domme. Si l'on y a frappé le double tournois du type L 274 dans ses deux premières émissions, on ne sait s'il en est de même pour la troisième émission.

Jean LACHASTRE.

Déterminations par Mme DUMAS

Monnaies des rois d'Angleterre.

I. Gros tournois au léopard passant (1, pl. I), Edouard III, entre 1328 et 1360. Croix pattée; lis dans le 2e canton.

Châtel tournois aux tours crénelées; fronton surmonté d'une croisette; 3 annelets sous le fronton; au-dessous, léopard passant. Bordure de 11 feuilles d'aches dans des doubles oves.

1,90 g.

II, III. Gros tournois. Même description, mais T annelé.

2 pièces: 2,92 g.; 1,48 g. (Hewlett, p. 63-64, pl. V).

IV. Gros tournois, Edouard III, entre 1328 et 1360 (2, pl. I). Châtel stylisé aux tours crénelées, 3 annelets sous le fronton. Bordure de 12 feuilles d'aches dans des oves.

1,445 g.

V, VI. Gros tournois, Edouard III (3, pl. I).

Même type que le précédent, mais la bordure est de 10 feuilles d'aches dans des doubles oves.

2 pièces : 2,17 g.; 1,99 g. (Hewlett, p. 59-60, pl. IV).

Monnaies des rois de France

VII. Double parisis de Philippe VI (4, pl. II). L 272; frappé à partir du 21 août 1350; la frappe se prolonge sous Jean le Bon

2. J. LAFAURIE, *Les monnaies des rois de France*, Paris, 1951, t. I.
3. L. HEWLETT, *Anglo-gallic coins*, Londres, 1920.

(Philippe VI meurt le 22 août). Croix fleurdelisée au pied patté recroiseté.

0,93 g.

VIII. Double parisis de Philippe VI (5, pl. II). L 271 a; 2e émission à ce type faite à partir du 24 février 1357. Elle se distingue par la ponctuation faite de croix de Saint-André. Croix fleurdelisée à tranches égales.

0,90 g.

IX, X, XI, XII. 4 doubles parisis, en trop mauvais état pour qu'on puisse distinguer la ponctuation, trèfle ou croisette, qui différencie les pièces de la 1re et celles de la 2e émission.

1,02 g.; 1,01 g.; 0,79 g.; 0,71 g.

XIII. Double tournois de Philippe VI (6, pl. II). L 274 b; 3e émission à ce type faite entre le 29 janvier et le 6 avril 1340; elle se distingue par les besants. Deux fleurs de lis superposées, accostées de FR et AN. Croix fleurdelisée à long pied, le pied est coupé par trois besants.

1.30 g.

XIV. Denier tournois de Philippe VI (7, pl. II). L 284; frappé à partir du 20 janvier 1350 (Philippe VI meurt le 22 août).

Croix pattée prolongée par des fleurs de lis. La première fleur de lis est à l'envers, le pied vers l'extérieur et à la place du R de REX et non pas dans le prolongement du bras de la croix.

Châtel tournois accosté de deux fleurs de lis.

0,86 g.

XV. Denier tournois à l'o rond de Philippe IV ou Philippe VI (8, pl. II). L 228, fin 1307, ou L 281, sept. 1329.

Philippe III a lui aussi frappé des pièces à ce type, mais les différences (comme ici ce petit quatre-feuilles) apparaissent tardivement. Croix pattée. Châtel tournois.

0,95 g.

Une lettre de l'abbé Breuil sur la découverte de la grotte des Combarelles aux Eyzies

Au début du siècle, un nommé Pomarel et son beau-père Berniche habitaient une pittoresque masure nichée contre le rocher du vallon des Combarelles, dans la vallée de la Beune, à deux kilomètres des Eyzies, déjà « capitale » de la préhistoire. A gauche de la bâtisse, une étable occupait le porche d'une grotte dont une longue galerie s'enfonçait mystérieusement sous terre.

Or, le 8 septembre 1901, Pomarel, qui avait déjà travaillé pour Emile Rivière à la Mouthe, guidait bénévolement trois savants archéologues : Louis Capitan, préhistorien officiel; Denis Peyrony, instituteur aux Eyzies et le jeune abbé Henri Breuil. Les quatre hommes recherchaient à Sireuil le gisement d'où pouvait provenir la petite statuette féminine, en calcite ambrée, trouvée par hasard dans l'ornière d'un chemin. Ils revinrent déçus, le site ayant probablement été détruit par l'exploitation des carrières proches. Au retour, il fut question des œuvres rupestres, peintes ou gravées, connues alors dans quelques grottes françaises (Chabot, la Mouthe, Pair-Non-Pair) ou espagnoles (Altamira), et Pomarel de dire : « Moi aussi, j'ai une grotte chez moi, avec des gravures; venez la voir. » Ce qui fut fait le jour même.

Le Périgourdin avait bien aperçu quelques traits gravés; les trois archéologues déchiffrèrent aussitôt des dizaines de figures d'animaux préhistoriques, rennes, mammouths, bisons, bouquetins, ours... authentifiées par les coulées de calcite parfois superposées aux dessins.

L'étude des Combarelles se poursuivit plusieurs années durant, et l'abbé Breuil, devenu spécialiste des décalques rupestres, effectua le minutieux déchiffrement et la copie de la double frise gravée, longue de soixante-quinze mètres, où s'enchevêtrent 300 figures d'animaux et de personnages humains. La somme de ce travail fut publiée en 1924 à l'Institut de Paléontologie humaine, en un gros volume actuellement introuvable [1].

1. Capitan (L.), Breuil (H.) et Peyrony (D), *Les Combarelles aux Eyzies (Dordogne)*, Paris, Masson, 1924.

La grotte des Combarelles est certes l'une des plus belles et des plus riches grottes ornées de la province franco-cantabrique; on imagine facilement l'enthousiasme [2] des « inventeurs », le 8 septembre 1901, enthousiasme que l'abbé Breuil tint à faire partager à son ami et condisciple l'abbé Jean Bouyssonie, de Brive. La lettre que nous publions ici nous avait été communiquée par son destinataire il y a quelques années, avec autorisation de l'utiliser à notre gré. Il nous est agréable d'illustrer ainsi la « petite histoire » des découvertes archéologiques périgourdines, par ce document qui révèle en outre les liens amicaux unissant deux belles figures de la préhistoire.

Alain ROUSSOT.

2. « Il est difficile de dire la joie, et presque l'affolement que nous ressentîmes, en voyant se dérouler sur les deux parois, au fur et à mesure que nous avancions, l'interminable théorie des figures gravées, souvent trop enchevêtrées les unes dans les autres... parfois surgissant de l'ombre, magnifiques, lorsque les évoquait la modeste lueur de nos bougies. » (Breuil, *op. cit.*, 1924, p. 2).

LETTRE DE L'ABBE HENRI BREUIL A JEAN BOUYSSONIE

Cubjac, le 10 septembre 1901

Mon bien cher,

Hurrah ! Pour une découverte, en voilà une d'envergure pour Capitan et moi ensemble : une immense grotte à gravures; elle a plus de 300 m de long, et plus de la moitié de la longueur porte des figures d'animaux gravés, surtout des chevaux, mais aussi des antilopes, des rennes, des mammouths, des bouquetins. C'est à croire que j'ai rêvé. Tomber dessus, tout bonnement comme on trouve un caillou sur la route, c'est à n'y pas croire. Aussi ce que nous avons trimé hier. J'ai calqué 18 bêtes, il y en a de splendides; mais à qui veut des suintements stalagmitiques, on en servira; hélas ! il y en a plutôt trop que pas assez, car de belles bêtes sont en grande partie masquées; il y a aussi quelques figures dont les contours sont rehaussés au noir.

Ce sera un énorme pétard dans le monde préhistorique. 10 heures, arrivé au bout à peu près accessible aux gens pas trop infirmes, on voit que ça continue; moi qui ne doute de rien, je m'y engage une première fois; après 10 mètres à plat ventre, nouvelle galerie de 20 mètres à peu près, puis la voûte s'abaisse et touche presque le plancher, sauf de côté. Je m'y suis glissé, touchant des épaules et de la poitrine; mais il n'y a que 2 mètres comme cela, puis encore quelques gravures, dès que la voûte se relève un peu, puis, concrétions si abondantes que tout a disparu, sinon des traits épars montrant qu'il y en a eu autrefois, mais, vlan ! ma bougie se souffle, j'avais poussé un trop gros soupir. Je n'avais pas d'allumettes; il m'a fallu rebrousser chemin. Pas drôle, mais pittoresque (au moral) tout de même. Je m'y suis retrouvé (pas moyen de faire autrement), et j'ai entraîné Capitan à me suivre, mais il n'a pas pu passer au plus étroit, n'étant pas si fluet que moi. Je suis allé à 3 mètres du bout, mais là, il y a des émanations de gaz carbonique, assez sensibles pour me causer quelque gêne, et j'ai rebroussé.

J'ai en tout passé 10 heures dans la grotte hier. Je suis mort, cousu de courbatures, mais content.

Capitan va faire une communication (en commun) à l'Académie des Sciences, puis nous ferons le mémoire ensemble.

Extraordinaire. Hein ! Moi, je remercie la Providence. Vous êtes une moule de n'avoir pas été là.

Massénat va rentrer sous terre et Rivière crever de jalousie. Ce sera pittoresque.

. . . .

Mes respectueux souvenirs aux vôtres.

Votre tout dévoué et affectionné in Xto Domino,

H. BREUIL
+ prêtre.

Le film de la découverte de la grotte peinte de Lascaux près Montignac (Dordogne)

Notes inédites du chanoine Jean Bouyssonie

En octobre 1961, le chanoine Jean Bouyssonie nous avait adressé quatre pages manuscrites concernant la découverte de Lascaux et divers faits qui s'y rattachaient. Le grand préhistorien briviste, qui hébergeait alors l'abbé Breuil à l'Ecole Bossuet, avait en effet participé avec lui à la première visite du 21 septembre, et plusieurs fois il était revenu à Lascaux dans les derniers mois de l'année 1940. Jean Bouyssonie nous a autorisé à utiliser son *journal*, à titre documentaire [1]. Nous versons donc ce document au dossier, déjà chargé, de la célèbre grotte ornée [2].

Alain ROUSSOT.

1. Lettre du 7 octobre 1961.
2. L'abbé Breuil avait publié ses propres éphémérides, où l'on trouvera des indications complémentaires jusqu'à l'année 1959, dans : Ma vie en Périgord. 1897-1959, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 87, 1960, n° 3 (Mélanges Géraud Lavergne), pp. 114 (18)-131 (35).

LE FILM DE LASCAUX

par Jean Bouyssonie

Un orage renverse un sapin sur un plateau dénudé, et les racines soulevées laissent entrevoir une cavité.

20 ans plus tard (environ) le jeudi 12 septembre 1940, des jeunes gens désœuvrés se promènent, avec un jeune chien qui s'engage et disparaît dans la cavité — MM. Ravidat, Marsal, Coencas, Estreguil, Queyroy — les deux premiers s'engagent dans le trou pour récupérer le chien, et constatent que la grotte continue et découvrent sur ses parois des peintures extraordinaires ! Ils font part de leur découverte à leur maître d'école, M. Laval, qui reste perplexe.

Le lundi 16 septembre, l'abbé Breuil, menacé à Paris d'être arrêté par les occupants, vient se réfugier à Brive, chez ses amis les abbés Bouyssonie, à l'Ecole Bossuet.

Le vendredi 20 septembre, M. Thaon, cousin de l'abbé Breuil, aussi réfugié en province, qui a passé, par hasard, à Montignac la veille et l'avant-veille, arrive à Brive, à bicyclette, pour nous montrer des dessins qu'il a croqués à la grotte.

L'abbé Breuil est enthousiaste.

Samedi 21 septembre 1940, l'abbé Breuil, et l'abbé J. Bouyssonie rejoignent à Terrasson le Dr André Cheynier qui nous conduit à Lascaux, où nous sommes émerveillés. L'abbé J.B. rentre à Brive, le soir même, mais l'abbé Breuil reste à Montignac et ne rentre à Brive que le 23, très fatigué, pour rédiger un rapport sur la grotte peinte [3].

Le vendredi 27, en deux autos, nous revenons visiter la grotte : l'abbé Breuil, les abbés Jean et Amédée Bouyssonie et leurs confrères professeurs à l'Ecole Bossuet, MM. Bonneval et Tavé — puis M. Hatt (réfugié à Brive du lycée de Strasbourg, futur conservateur du Musée de Strasbourg) — M. L. de Nussac, conservateur du Musée de Brive, M. de Chalup (l'abbé Bardon s'est excusé). Etaient aussi présents M. Laval et M. Lasserre,

3. Rapport lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 11 octobre 1940. Breuil (H.), Découverte d'une remarquable grotte ornée, au domaine de Lascaux, Montignac (Dordogne), *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, C.R. des séances de l'année 1940, séance du 11 octobre, pp. 387-390. — Idem, La grotte de Lascaux. II. Rapport de M. l'abbé Breuil, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 67, n° 6, 1940, pp. 485-490, 1 fig.

de Montignac, M. le Roy (fils de l'auteur de *Jacquou le Croquant*) et 3 Franciscains de Metz réfugiés à Brive.

Samedi 28, M. Peyrony est venu à Montignac-Lascaux, le Préfet de la Dordogne aussi, où l'abbé Breuil était resté — il a parlé à la radio — [il] rentre à Brive, où il reste avec M. Thaon jusqu'au 2 octobre, date de son départ pour Toulouse (où il va « chasser » les quartzites).

12 octobre 1940, l'abbé Breuil revient à Brive. Le comte de Chalup l'invite (avec J.B. qui fait fonction de curé de Cosnac, le titulaire, l'abbé Périault, étant prisonnier) le 13, en son château de Cosnac. Le 14, l'abbé Breuil va s'installer près Lascaux, chez M. de Montardy, au château de Puy-Robert.

14 octobre, visite de Frank Delage (de Limoges) à la grotte. L'abbé Breuil fait prendre des photos par l'artiste Windels, belge, réfugié à Montignac avec sa femme.

28 octobre. Visite de la grotte, avec l'abbé Breuil, par le comte Bégouen (venu la veille de Toulouse chez l'abbé Bouyssonie avec l'abbé Sainsaulieu). Sont aussi présents MM. Thaon et Fitte, ainsi qu'un photographe de Brive, M. Larivière, qui prend de très bonnes photos. Un rédacteur de Paris-Soir (qui a pu obtenir de l'essence), accompagne et prend des notes.

11 novembre. Visite de M. Leprince-Ringuet, directeur de l'Ecole des Mines, à la grotte de Lascaux, où il est enchanté de l'accueil de l'abbé Breuil.

14 décembre. L'abbé Breuil est invité par M. Soulié, président de la Société archéologique de Brive, à nous faire une conférence sur Lascaux. Il vient à l'Ecole Bossuet et montre aux abbés Bouyssonie une lettre fort énergique qu'il a écrite au Maréchal Pétain, où il prend la défense des Juifs, et celle de M. Rivet, organisateur du Musée de l'Homme (il écrit aussi, le 15, à M. Chevalier, ministre de l'Instruction Publique, à Vichy).

15 décembre 1940. Conférence de l'abbé Breuil à la salle de la Société d'archéologie (archicomble) [4]; y étaient M. Migimai, maire de Brive, M. Henri Chapelle (ex et futur maire de Brive), des amis de Tulle, etc.

Jean BOUYSSONIE.

---

4. Bouyssonie (A. et J.), La grotte à peintures de Lascaux, près Montignac (Dordogne), *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, Brive, t. 62, 1940, pp. 53-66, 5 fig. (2 photographies de G Larivière et 3 relevés de M. Thaon).

Le CHATEAU et le BOURG de GAGEAC

INTRODUCTION

LE LIEU DE GAGEAC A PARTIR DES ORIGINES

Gageac est le chef-lieu de la commune de Gageac-et-Rouillac, canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

Le cartulaire de la Sauve donne en 1109 la forme « Gayacensis », puis nous trouvons celle de « Gaïaco » en 1336. En langue vulgaire nous passons au « Gaïac » ou « Gayac » des Jurades de Bergerac (14e siècle), puis au « Guayac » des années suivantes. Plus tard apparaissent Gageat, Gazat, Gajac et enfin la forme actuelle au 19e siècle.

Le village et le château, au sommet d'un côteau, dominent, au Nord, la vallée de la Dordogne, et à l'Est, celle de son affluent la Gardonnette, ruisseau qui a longtemps formé la limite entre la seigneurie de Gageac et la puissante châtellenie de Montcuq.

La vallée de la Gardonnette et les plateaux voisins sont peuplés depuis des temps très anciens [1]. *Actuellement, au cours de labours profonds, on a mis à jour des haches de pierre et d'autres outils, au lieu-dit « le Jean-Brun », et dans des champs près du château. L'inventaire de ces objets doit être fait par les soins de Mme la Comtesse de la Verrie, propriétaire du château de Gageac.*

La civilisation de « l'âge du fer » a également prospéré, au pied même du côteau, en particulier au hameau de la Ferrière, « Las Ferreras », selon de Gourgues, qui y signale des moulins à fer dès le 11e siècle. Et il est certain qu'ils devaient exister bien avant. D'autres lieux-dits: les Petits Marteaux, le Grand Marteau, Ferriol, ont des noms également évocateurs du travail qu'on y faisait [2].

La conquête romaine n'a pas laissé de grandes traces à Gageac. Cependant, on a découvert près du château des traces certaines d'une habitation. On y a trouvé des fragments nombreux de tuiles à rebord et de tessons de poterie, certains portant quelques traces de décoration. L'archéologue auquel Mme de la Verrie les a montrés, les a datés du 1er au 3e siècle de notre ère.

Aucune fouille systématique n'a été entreprise, et les trouvailles qui ont été faites sont dues au seul hasard.

---

1. J. Charet, *Le Bergeracois, des origines à 1340*, p. 69, note 1, pp. 81, 87, 88, notes 1 et 2.
2. de Gourgues, *Dict. top. de la Dordogne*, art. Gageac, p. 301, La Ferrière, etc.

I

L'ARCHIPRETRE ET LA PAROISSE NOTRE-DAME DE GAGEAC AU MOYEN AGE

L'existence de l'archiprêtré de Gageac est constaté par le cartulaire de la Sauve en 1109. Le cartulaire de Cadouin en fait aussi mention en 1182. Boisserie de Masmontet, dans son histoire du canton de Sigoulès, dit que « Gageac était, au 12e siècle, le siège d'un antique archiprêtré, depuis le temps de la primitive église ».

Il comprenait 53 paroisses et s'étendait « sur une bande de terrain appuyée au Sud et à l'Ouest sur l'Escourou et le Seignal ». Il couvrait le bassin de la Gardonnette et la partie moyenne du Dropt périgourdin [1].

L'archiprêtré appartenait obligatoirement à un membre du chapitre de Périgueux, et la paroisse était à la collation de l'évêque. Nous ne connaissons le nom d'aucun de ces dignitaires.

Quant à l'église paroissiale de Notre-Dame de Gageac, nous ignorons si celle qui était le siège de l'archiprêtré au 12e siècle, était la même que celle qui existait un peu plus tard, et jusqu'à la fin du 17e siècle. Il ne reste aucun vestige de celle-ci, qui servit pourtant au culte jusqu'en 1703. Elle était près du château, dit la tradition ; d'autres disent : dans la cour du château.

Vers 1225, le siège de l'archiprêtré quitta Gageac et fut transféré à Flaugeac, paroisse située sur le cours supérieur de la Gardonnette. Boisserie de Masmontet attribue ce transfert à la destruction du château ancien, au cours des guerres opposant Louis VIII à Henry III d'Angleterre : « Louis VIII est venu là, en 1224, et a contraint le Seigneur Hélie Rudel à lui prêter hommage » [2]. L'année suivante, en 1225, c'est l'armée anglaise qui est venue assiéger Hélie Rudel dans Bergerac [3]. Il est donc possible qu'au cours de ces guerres le bourg et l'église aient eu beaucoup à souffrir, cela décidant le clergé à transporter le siège de l'archiprêtré à Flaugeac. Mais au cours des siècles suivants on trouve souvent l'expression : archiprêté de GageacFlaugeac, ou de Flaugeac-Gageac.

A partir de 1225 environ, Gageac tombe donc au rang de

1. J. Maubourguet, *Histoire de Sarlat et du Périgord méridional*, t. I, pp. 249 et suivantes.
2. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. II, p. 14.
3. J. Renouard, *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, p. 43.

simple paroisse. En 1317, le pape Jean XXII partage le diocese de Périgueux en deux parties, dont l'une devient le diocèse de Sarlat. La paroisse de Gageac, tout en passant dans le nouveau diocèse, reste à la collation de l'évêque de Périgueux [4]. L'évêque de Sarlat a beau protester, le pape laisse cette paroisse et beaucoup d'autres encore entre les mains de l'évêque de Périgueux. Cette situation anormale durera pour Gageac jusqu'en 1555 [5].

*
* *

Non seulement la tradition, mais encore un poète local, qui écrivit des vers patois en 1858, à la gloire du château de Gageac, disent que l'église, démolie au 18e s., était dans la cour du château.

Voici la traduction du quatrain, donnée par Mme de la Verrie :

« Bien que pourtant il y règne autre chose,
Il y avait une église au milieu de la cour.
Le Château dit, mais d'une voix malade,
Qu'il s'attend à en voir le retour. »

Cet homme, déjà âgé en 1858, avait connu dans son enfance des gens qui avaient pu voir les ruines de l'église dans le courant du 18e s. Les membres de la famille d'Essenault, qui ne venaient pas tous les jours à Gageac, n'avaient pas dû se hâter de les faire disparaître. C'est pourquoi nous pensons que le poète tenait son information de témoins oculaires et non pas seulement de la tradition.

D'autre part, Mme de la Verrie pense que le haut portail ogival, ouvert dans le rempart Ouest de la cour d'honneur, serait celui qui permettait d'entrer dans l'ancienne église, qui ainsi aurait été orientée Ouest-Est. Des traces de démolition et même d'arrachement dans le rempart, à côté de ce portail, lui paraissent être dues à la démolition de l'édifice.

Quant à nous, nous pensons plutôt que ce portail était l'ancienne entrée de la forteresse du 14e siècle. Les bâtiments démolis n'en étaient que les défenses.

Quoiqu'il en soit, de nombreux ossements humains, et même des sarcophages, ont été extraits du sol de la cour au siècle dernier et même depuis. Ce lieu a donc été un cimetière, avant la construction de la forteresse, et l'église ne pouvait pas être loin.

---

4. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. I, pp. 250 et suiv.
5. de Gourgues, *op. cit.*, Gageac, p. 301.

II

LA SEIGNEURIE AVANT 1336 ; LES SEIGNEURS DE BERGERAC

La mention de l'archiprêtré en 1109 dans le cartulaire de la Sauve précède de beaucoup tout document authentique nommant le château et la seigneurie. Ce n'est qu'en 1251 qu'Hélie Rudel le Vieux fait état de « terres à Gageac » dans son testament [1]. Aucune allusion à un château ou à une seigneurie. Avant cette date nous n'avons que l'affirmation de Boisserie de Masmontet : « Vers 1220, le château de Gageac, qui était le siège d'une sirerie importante, venait d'être pris et détruit. » Mais par qui cette prise et cette destruction ? En l'absence de références nous ne le citons que pour mémoire.

Cependant au 13e siècle, la seigneurie de Bergerac s'étendait sur toute la région entre le Dropt et la Dordogne [2]. Ne nous étonnons pas de trouver les terres de Gageac dans la succession de Rudel le Vieux. Elles faisaient partie des « dépendances de Bergerac » ; elle passèrent à Rudel le jeune, puis en 1254 à sa fille Marguerite Rudel de Turenne et de Bergerac, épouse du sire Renaud III de Pons.

Ce seigneur ayant refusé l'hommage au roi Henry III d'Angleterre, fut attaqué par ce dernier et fait prisonnier. Henry III était venu mettre le siège devant Bergerac. Avant de quitter l'armée il avait confié la garde du bourg de Bergerac, actuel faubourg de la Madeleine, ainsi que celle d'Issigeac et de Gageac, à son fidèle Gaston de Gontaut, au début de juillet 1254 [3].

Henry III tenait donc Gageac pour un point stratégique qui avait joué un rôle dans les guerres du début de son règne. Qu'est-ce que Gaston de Gontaut devait garder à cette distance de Bergerac ? En l'absence de château il y avait une de ces tours féodales d'où l'on pouvait surveiller les mouvements d'une armée ennemie. Et cette tour existe encore, c'est celle qu'on nomme le donjon, et dont on dit qu'elle remonte au 12e siècle. Elle ne porte aucune trace d'incendie ou de démolition. Or ces traces devraient être visibles si elle avait fait partie du château pris et détruit vers 1225. Elle devait donc être distincte de celui-

1. *B.S.H.A.P.*, t. XIII, pp. 384 à 387, testament de Rudel le Vieux, et t. XV, pp. 94 à 105.
2. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. I, p. 127.
3. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. I, d'après les rôles gascons publ. par Bémont.

ci, et sans doute assez éloignée. C'est une des raisons qui nous portent à penser que le premier château se trouvait ailleurs, vers le lieu-dit les Buchères, qui se dresse assez à pic, au-dessus de la plaine de la Dordogne.

A la fin de la longue lutte entre Marguerite Rudel et les Anglais, son époux et elle-même durent rendre hommage au roi-duc, ce qu'ils firent en avril 1272. Mais devenue veuve, Marguerite rend un nouvel hommage en 1274. Nous y trouvons le nom de tous ses châteaux. Mais il n'y en a encore pas à Gageac, seulement des terres qui appartiennent à sa maison « ob antiquo » [4]. Les mêmes termes se retrouvent deux ans plus tard dans un troisième hommage.

Vers la fin de sa vie, en 1282, elle cède ses droits sur Saussignac, à Fergaud d'Estissac. Le 31 août 1283, elle échange des terres avec le roi d'Angleterre. Mais aucune transaction ne se rapporte à Gageac, qui n'est pas nommé dans son testament de 1289. A sa mort, l'année suivante, rien ne permet d'affirmer que Gageac ne fait plus partie de son domaine, ni d'ailleurs de croire qu'il s'y trouve encore. Ses descendants, et en particulier Hélie Rudel II de Pons, furent des prodigues qui dilapidèrent leurs biens. Il fallut lui donner un curateur en 1317. Quand il mourut en 1334, il laissait à sa sœur Jeanne, épouse du comte de Périgord, un héritage fort obéré.

La comtesse de Périgord s'empressa de venir à Bergerac mais elle y mourut quelques jours plus tard ; son mari périt également en septembre, au cours d'une lutte contre les autres prétendants à l'héritage, les frères de Mathe d'Albret, veuve d'Hélie Rudel II qui défendaient les droits de leur sœur. En définitive c'est le comte Roger-Bernard de Périgord qui recueille la succession de sa belle-sœur Jeanne et de son frère. Et c'est à lui qu'est rendu l'hommage du 10 juillet 1336, par Arnaud II de Durfort, seigneur de Blanquefort et de Duras, « pour son château et sa seigneurie de Gageac ».

Les « terres » ont donc été détachées du domaine des Rudel, à un moment entre 1276 et 1336, période pendant laquelle a été édifiée la forteresse dont subsistent encore les principaux bâtiments.

---

4. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. I, pp. 127-128, d'après Bémont. Une étude détaillée de ces événements se trouve dans l'ouvrage déjà cité de J. Maubourguet, dans celui de J. Charet et dans l'*Histoire du Périgord* de L. Dessalles.

III

ARNAUD II DE DURFORT, SEIGNEUR DE GAGEAC

Arnaud II de Durfort, fils d'Arnaud I [1], est issu d'une importante famille du Languedoc, qui possédait aussi des domaines en Agenais [2]. Il épousa Marquésie de Goth (ou de Goûts), fille du vicomte de Lomagne et d'Auvillars. Ses oncles paternels, Bertrand de Goth, qui devint le pape Clément V en 1305, et un autre frère de son père, évêque d'Agen, laissèrent à leur nièce les droits qu'ils avaient sur les terres et les châteaux de Blanquefort, Duras, Puyguilhem, Allemans et Monségur. Clément V se montra particulièrement généreux, et au cours de la visite qu'il fit en Aquitaine pendant son pontificat, « il alla visiter les nouveaux châteaux de ses jeunes parents » [3], achetés ou construits avec son aide pécuniaire. C'est pour nous une indication précieuse, qui nous permet de dater de cette période l'acquisition des terres de Gageac et le début de la construction du château.

Cette seigneurie, distante de Duras d'une quinzaine de kilomètres, n'est nulle part mentionnée au nombre des terres ayant appartenu aux Durfort ou aux Goth [4]. C'est donc Arnaud II qui l'a fait entrer dans son patrimoine, dans le premier tiers du 14e siècle.

L'hommage de 1336 au comte de Périgord ne doit pas être le premier qu'Arnaud II rendit pour Gageac. Nous ne possédons malheureusement pas le ou les précédents qui auraient l'avantage de nous donner une date précise pour la prise de possession et la construction du château.

Arnaud II était un fidèle allié du roi d'Angleterre. Son installation à Gageac n'eut d'autre objet que de faciliter son emprise sur la contrée au profit du roi-duc. Car ce n'est ni pour sa superficie bien modeste, ni pour son revenu qui l'est aussi, qu'il convoita Gageac, mais bien à des fins stratégiques. Avec Duras il tenait en respect la plaine du Dropt qui s'ouvre sur la Garonne; avec Puyguilhem il tenait le Dropt périgourdin, et

1. Arnaud I avait épousé Olpaïs de Ungaco, dame de Court en Agenais et de Moissaguel. C'est pourquoi Arnaud I est nommé « seigneur de Court » dans la procuration délivrée par le comte de Périgord en 1336, au sujet de l'hommage d'Arnaud II pour Gageac.
2. Il est nommé « Monseigneur Ernaut de Durfort (ou Arnold ou Arnault), cheveteyne de la ville de Penne en Agenais ». Delpit, *Documents français en Angleterre*, art. CX, du 1er fév. 1325.
3. J. Renouard, *op. cit.*, dans le chapitre consacré à l'archevêque de Bordeaux Bertrand de Goth, devenu Clément V, premier pape d'Avignon.
4. de Courcelles, t. VI, Les anciens seigneurs de Blanquefort, art. de Goth, pp. 11 à 18. Voir aussi La Chesnaye-Desbois, t. VII, pp. 112 et suiv.

avec sa nouvelle seigneurie, c'était la plaine de la Dordogne, de Bergerac à Sainte-Foy, qui s'étendait au pied de ses tours. Et parce que le léopard d'Angleterre flottait au sommet du donjon à côté du lion de Durfort, les bonnes gens disent encore que « le château fut construit sous les Anglais ».

Lorsqu'en 1334 commencèrent les querelles autour de l'héritage de Bergerac, Arnaud II dut en être fort inquiet. Il allait falloir rendre hommage au nouveau seigneur. Or une longue querelle opposait les Durfort aux d'Albret. Les frères de Mathe d'Albret venaient de s'emparer de la grosse forteresse de Montcuq, à peine éloignée de Gageac de plus d'une lieue et avaient rendu hommage au roi de France pour leur sœur, devançant le comte de Périgord. Arnaud II, vassal de Bergerac, allait-il donc être obligé de plier le genou devant un d'Albret, son ennemi ?

Il attendit. Le roi de France sembla favoriser le comte dans cette affaire ; il le reconnut implicitement seigneur de droit de Bergerac en s'adressant à lui sous le nom de « comte de Périgord et seigneur de Bergerac », titre que Roger-Bernard s'empressa de mettre à profit. Arnaud II prit le parti de rendre hommage au comte, bien qu'à regret, car Roger-Bernard était fidèle au roi de France ; nous dirons même qu'il le fit avec quelque empressement, si nous considérons les circonstances dans lesquelles fut rendu cet hommage.

La cérémonie eut lieu le 10 juillet 1336 [5]. Arnaud II ne rendit pas hommage au comte lui-même, mais à son sénéchal Bertrand de la Roche, qui le représentait, en vertu d'une procuration datée du 15 avril 1336.

« Toutes les formalités furent accomplies comme si le comte était présent, et le sénéchal, après avoir reçu l'osculum » et fait prêter serment, investit Arnaud de Durfort du château et du lieu de Gageac ».

5. Arch. dép. des B.-Pyrénées, E 730. Procuration et hommage ont été publiés dans le t. 37 du *B.S.H.A.P.*, pp. 190 à 200, par R. Avezou. Il s'y est glissé une erreur, d'ailleurs corrigée par J. Maubourguet, *op. cit.*, I, p. 322, note 9. Avezou lit « Jayac » pour « Gayac » qu'il semble ignorer. Il fonde son interprétation du nom « Gaïaco » sur le fait que Jayac était dans le diocèse de Sarlat. Mais Gaïac ou Gayac y était aussi. De plus jamais Jayac n'a appartenu aux Durfort au 14e s.

IV

LA FORTERESSE D'ARNAUD II DE DURFORT

Il nous est difficile d'imaginer l'aspect du château au 14e siècle. Il a subi tant de transformations depuis.

a) Voici d'abord *la vieille tour*, appelée aussi « le donjon » [1], qui a conservé en partie son caractère archaïque. Essayons d'ignorer les « réparations » dont elle a été la victime [2].

Cet édifice, dont nous avons signalé l'existence au 13e siècle, est donc antérieur au reste du château et c'est autour de lui que ce dernier a été construit. Il remonterait au 12e siècle.

A l'extérieur il mesure 5,80 m × 5,70 m. Le rez-de-chaussée repose directement sur une plateforme rocheuse dont il semble jaillir. La pièce à l'intérieur ne fait que 2,70 m × 2,60 m, l'épaisseur des murs étant de 1,40 m. Nous ne trouvons aucune trace d'ouverture ancienne, si petite soit-elle. Et cependant c'est là que se trouvait la prison jusqu'à la fin de l'ancien régime [3].

Dans ces tours féodales, on ne pouvait pénétrer qu'au niveau du premier étage, en montant par une échelle. Sur la façade Sud nous trouvons encore la petite porte voûtée en plein cintre, de 0,60 m de large et d'à peine 1,80 m de haut. Elle se fermait de l'intérieur par de gros verrous, dont les traces sont encore visibles dans les pierres du mur, moins épais qu'en bas.

Le premier étage se compose d'une pièce voûtée, et d'un petit palier qui fait communiquer la porte d'entrée et un très vieil escalier droit, étroit et raide, pris dans l'épaisseur du mur. Ses 34 marches en pierre sont très usées et irrégulières. L'escalier est éclairé en haut par une étroite meurtrière et il débouche sur la plateforme du 2e étage formant la chambre de défense. Une trappe formée par une des pierres de la voûte mettait en communication directe les pièces des deux étages [4]. Chacune des pièces possédait une cheminée dont le tuyau pris dans le mur existe toujours, mais les cheminées primitives ont disparu.

1. Voir le chapitre : La seigneurie avant 1336.
2. On a percé des ouvertures pour utiliser les pièces ; en particulier une fenêtre « style Renaissance » dans le mur Ouest.
3. Quand M. de la Verrie fit restaurer le château, vers 1880, on y trouva des crânes (9 ou 11) dont on ne put découvrir la provenance. On les déposa dans une caisse placée dans l'angle Nord Est du donjon. Puis on combla le fond de la pièce pour la mettre au niveau des autres pièces du rez-de-chaussée. La hauteur actuelle de cette pièce est d'environ 2,60 m. On a ouvert une porte dans le mur de l'Est.
4. Une trappe analogue devait faire communiquer le premier étage et le rez-de-chaussée, car il n'y a pas trace d'escalier. Mais bien des détails sont cachés dans les plafonds et planchers modernes.

Les murs du donjon portent, au sommet, créneaux et merlons en gros appareil, derrière lesquels on peut encore aller sur les « marche-coulis » qui dominent la cour d'honneur d'une hauteur de 16 m 30. Mais le long des façades Ouest et Nord, existe une forte dénivellation due à l'emplacement des anciens fossés ; si bien que le donjon et les bâtiments voisins paraissent plus hauts et plus imposants vus du Nord.

Le toit aigu, à 4 pentes, couvert de tuiles plates, soutenu par une charpente massive, atteignant 4 m de haut, repose directement sur les merlons.

On chercherait en vain dans cette tour un ornement quelconque. Tout est massif, d'une solidité à toute épreuve et très fruste. Et c'est là l'édifice qui fut confié à la garde de Gaston de Gontaut en 1254.

b) *Le logis et la grosse tour de l'Est :*

C'est la partie du château que nous attribuons à Arnaud II. Le logis était absolument isolé du donjon par un vide de 2 m 50 × 5 m. Cependant, au Nord, ce vide était-il fermé par la haute muraille alignée sur la façade des deux bâtiments, comme nous le voyons aujourd'hui ? Jusqu'à une certaine hauteur, du moins, pour contenir l'eau du fossé qui s'étendait là.

Le logis forme un quadrilatère de 31,70 m de long sur la façade Nord et de 31,15 m sur la façade Sud ; sa largeur est de 8,75 m. Les murs du logis et ceux de la grosse tour s'interpénètrent à l'Est et il est difficile de donner des dimensions absolument exactes. Il en va de même pour l'angle Sud-Est de la grosse tour et du rempart de la cour d'honneur.

Comme le donjon, cette partie du château ne présentait que des murs aveugles, bâtis en « cartelage » [5], avec probablement quelques meurtrières vers le haut, autant pour les besoins de la défense que pour éclairer l'intérieur. Logis et tour sont entièrement bâtis sur des caves voûtées. Celles du logis sont à voûtes surbaissées, orientées Est-Ouest ; celles de la tour sont voûtées en plein cintre, plus élevées que les précédentes et orientées Nord-Sud. L'épaisseur des murs à ce niveau est de 2,50 m, sans doute pour éviter les infiltrations de l'eau des fossés. Une porte permet de passer de plain-pied des caves du logis dans celles de la tour.

Comment y descendait-on au 14e siècle ? Un seul escalier, au centre du logis, dont les marches en pierre étaient si usées qu'au siècle dernier M. de la Verrie dut les faire retourner et retailler, met en communication les caves et le rez-de-chaus-

5. Archives de Gageac, acte d'achat du château par M. de la Primaudière en 1824.

sée. Il est donc probable qu'il date de la construction du château.

A partir du rez-de-chaussée, l'épaisseur des murs est ramenée à 1 m. Pour aller au premier étage il existe un escalier tournant, de 63 marches et de 0,70 m de large, encastré entre le logis et la grosse tour. Il conduit ensuite jusqu'aux créneaux qui sont à la même hauteur que ceux du donjon, au-dessus de la cour d'honneur et présentent les même caractères.

Cette tour n'est pas absolument rectangulaire. La façade Nord mesure 6,75 m. Elle est en saillie, non à angle droit, mais à angle aigu sur la façade du logis. A l'Est elle mesure 10,30 m de long, l'avancée sur la façade Nord étant de 2,74 m. Au midi, après s'être confondue avec le rempart, elle continue sur une longueur de 3,70 m, en légère saillie sur la façade du logis.

Nous ignorons tout de la disposition intérieure au 14e siècle. Nous ne retrouvons même pas la trace de l'ouverture par laquelle on entrait. Aucun vestige ne permet de situer les cuisines, la salle des gardes, la grande salle. Aucune inscription, pas une date. Les cheminées prises dans le mur entre le logis et la tour devaient exister, car les conduits de fumée existent encore. Il est tout de même certain que les étages n'étaient pas à la hauteur où ils se trouvent aujourd'hui [6]. Les divers propriétaires ont modifié à leur gré la vieille forteresse et ont fini par lui enlever son caractère archaïque.

c) *La défense : les fossés.*

Il n'existait aucun obstacle naturel s'opposant aux assaillants sur le plateau de Gageac. Il fallait donc en créer un. On entoura le château de fossés larges et profonds. L'eau venait de la source qui alimente encore la fontaine de la prairie et qui devait alors sourdre plus haut, vers le Martineau. La vieille tour devait déjà l'utiliser comme élément de sa protection.

Arnaud de Durfort n'a eu qu'à prolonger les fossés qui entouraient le donjon. Le long des remparts Sud et Ouest ils sont encore bien visibles. Et la terrasse du Nord se trouve sur l'emplacement de la douve qui a été comblée plus tard, quand Gageac perdit son caractère de forteresse.

Les remparts : Ils formaient un quadrilatère irrégulier de 40 m à l'Est ; de 33, 50 m au Sud. A l'Ouest, ils s'étendaient sur 36 mètres jusqu'au pied de la vieille tour. Ces remparts crénelés étaient peut-être plus hauts qu'aujourd'hui et devaient compren-

6. La grosse tour présente une ouverture étroite et haute, qui se trouve aujourd'hui entre le plafond du rez-de-chaussée et le plancher du premier étage, donc inaccessible. Une barre de fer verticale rend impossible l'entrée de quiconque par cette meurtrière qui devait contribuer à la défense du côté Est du château.

dre un chemin de ronde et des tours d'angle plus sérieuses que les jolies échauguettes que l'on y voit. De même le large portail de 3 mètres, précédé d'un pont au-dessus du fossé Sud, et surmonté d'une ligne de créneaux, a beau porter l'emplacement des chaînes d'un pont-levis, il est bien postérieur au Moyen Age. Et un appareil de défense autrement efficace défendait alors l'entrée du château. Mais cette entrée, où était-elle ? Le grand portail ogival du mur Ouest, près du donjon, a beaucoup de chances d'avoir été la véritable entrée. La proximité du donjon en rendait faciles la surveillance et la défense [7].

Les vestiges de la grande enceinte.

Ils sont encore perceptibles au sol, par endroits. L'aveu et dénombrement de 1763 implique qu'il en restait encore une partie debout à cette époque [8]. C'étaient de grosses murailles, renforcées de tours de loin en loin. Un châtelet devait y être incorporé, défendant la porte d'entrée dans la cour. Malheureusement il n'en reste rien, ce qui empêche d'affirmer que la porte ogivale était bien cette entrée.

Voici le relevé au sol que Mme de la Verrie a pu faire, de ce qu'on appelait « les grands remparts » :

« Sortons de la cour d'honneur par le petit portail Est (qui n'existait pas au Moyen Age). Dirigeons-nous vers le Nord et avançons toujours en ligne droite, laissant à notre gauche la terrasse. Nous marchons ainsi sur le terre-plein qui conduit au gros peuplier voisin du puits de la prairie. Ce terre-plein, si solide qu'il sert de route au tracteur et aux charrettes, est, à mon avis, le vestige du grand rempart Nord-Sud (à l'Est du château).

Arrivés à la hauteur du peuplier, nous tournons encore à angle droit vers la gauche, en direction de la garenne (vers l'Ouest). Nous allons donc vers le vieux saule pleureur qui est sur son ilôt, entouré par les bras du ruisseau partant de la fontaine et la rigole traversant la prairie et venant du puits. Ce chemin que nous venons de parcourir Est-Ouest, est encore sur l'emplacement d'un rempart [9]. Alors, tournons de nouveau à angle droit vers la gauche et avançons Nord-Sud, en longeant ainsi le bassin et la fontaine. Nous nous trouvons sur le troisième rempart. »

7. Voir le chapitre : l'archiprêtré et la paroisse au Moyen Age.
8. Aveu et dénombrement fourni par Hélie du Reclus en 1763 pour sa seigneurie et sa terre de Gageac (*B.S.H.A.P.*, t. IX, p. 598). — Dans l'acte d'achat de 1824, on parle aussi de « quelques débris de tours et de créneaux » (Archives de Gageac).
9. La prairie, de part et d'autre de ce chemin très ferme, est humide et même marécageuse par endroits. L'îlot du saule pourrait bien être, par sa situation, la base d'une tour d'angle.

Et c'est un peu au-dessus de la fontaine que se trouvent des vestiges de mur qui rejoignent le mur de soutènement de la terrasse. A l'intersection de ces murailles se trouvaient encore, au siècle dernier, les ruines d'une tour ronde qu'un vieillard de Gageac affirmait avoir vues dans son enfance, vers 1850-60.

« Remontons toujours vers le Sud, en laissant à notre gauche le fossé qui borde le donjon et le mur crénelé de la cour d'honneur. Et, sans craindre les ronces, traversons la haie qui nous sépare de la route allant vers la Moulière. Ce nouveau parcours, nous l'avons fait sur le vestige Nord-Sud du grand rempart qui faisait suite à la tour de la fontaine.

Un morceau reste à parcourir. Il est Ouest-Est. Il a été emprunté par la route actuelle qui longe le fossé du Sud. Nous n'avons plus qu'à tourner à angle droit en face de la tourelle Sud-Est, en suivant un souvenir de muraille d'enceinte et de fossé, semblables à ceux qui bordent la façade Ouest, pour revenir à notre point de départ » [10].

La grange et les autres bâtiments utilitaires dont le four [11], situés au Nord-Est du château, au-dessus de la prairie, devaient aussi être protégés par des murs. On voit encore, dans la cour de cette ferme, une tour ronde, ayant servi de pigeonnier aux 18e et 19e siècles. N'était-elle pas, au Moyen Age, un élément de la défense ?

Qu'y avait-il, au 14e siècle, au-delà du fossé Nord, à la place de la prairie actuelle ? Une cour, enfermant des bâtiments utilitaires ? Ou bien une sorte de marécage artificiel, destiné à améliorer la défense ? Il reste encore, près du bassin, des sortes de mares fangeuses, où se déverse une partie de l'eau. Etaient-ce là « les estangs et peschières », dont il est parlé dans l'acte de 1377 ? [12]. Les seigneurs ne manquaient pas alors de constituer des réserves de vivres, grâce aux poissons dont on peuplait ces étangs, et qui attiraient aussi le gibier d'eau.

En somme, le château d'Arnaud II n'était qu'une sorte de camp retranché où vivaient des soudards et où le seigneur n'habitait pas, la proximité de son château de Duras lui permettant de venir à Gageac quand il le voulait. Aussi n'avait-il pas fait de frais pour son installation personnelle.

Mais, vu de l'extérieur, l'ensemble de la forteresse devait présenter un petit air « cité de Carcassonne », qui ne manquait

10. Lettres de Mme de la Verrie, décembre 1964.
11. Archives de Gageac, acte d'achat de 1824 : « Un bâtiment rustique, grange, parcs à bestiaux, four, pigeonnier, aire, etc... laquelle pièce est entourée de chemin, murailles »...
12. E. Labroue, *Bergerac et le Périgord blanc*, pp. 366 et suiv., chapitre se rapportant à Gageac.

sans doute pas d'efficacité, puisqu'elle réussit à soutenir, pendant 5 jours, l'assaut de l'armée française commandée par du Guesclin.

V

GAGEAC ET LES SIRES DE DURAS

Voici donc Gageac uni aux destinées d'une famille puissante et belliqueuse, et qui jouera un rôle de premier plan au cours de la guerre de Cent Ans, dans notre région.

Aymeric de Durfort succède à son père Arnaud II, dès 1337 ou 1338. Au contraire de celui-ci, il sert fidèlement le roi de France. Il s'efforce de faire rentrer dans l'obéissance de celui-ci ses cousins de Goth qui tenaient Puyguilhem. La forteresse est prise en 1339 et Aymeric en est institué capitaine [1]. Mais en 1345 le comte de Derby reprend l'avantage sur les rives de la Dordogne. Il s'empare de Montcuq et de Bergerac. Les autres châteaux et les villes tombent les uns après les autres, et Gageac, si proche de Montcuq et privé de secours par l'éloignement de son seigneur, doit être parmi les premiers. En octobre 1345 c'est le désastre d'Auberoche, où Aymeric de Durfort trouve la mort [2].

Son fils Gaillard I supporte mal la confiscation de ses biens décrétée par le roi-duc. Il ne tarde pas à changer de camp et rend hommage à Edouard III dès 1346. En mai 1352 il reprend sa parole et repasse dans le camp français. Mais il n'est pas aux côtés de Jean le Bon à Poitiers [3], malgré l'affirmation de J. Favre, qui a écrit, sans contrôler ses sources, une histoire de la famille de Duras. La Chesnaye-Desbois donne 1357 comme date de sa mort : « Il fut enterré à Bordeaux, dans la chapelle des Frères Mineurs, où il avait élu sa sépulture, dans le tombeau de ses pères. »

Gaillard II, devenant chef de la maison de Durfort, se range du côté des Anglais. D'ailleurs, après le traité de Brétigny en

1. J. Maubourguet, *op. cit.*, I, p. 281, notes 3 et 4. — Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, IX, p. 512.
2. Les détails de cetet campagne sont donnés dans Froissart-Luce, *Chroniques*, III, et Arch. communales d'Agen, BB.
3. Froissart-Luce, *op. cit.*; Bertrandy, *Etudes sur les chroniques de Froissart*, pp. 157 et suivantes.

1360, que restait-il à faire aux seigneurs d'Aquitaine ? Comme eux il rend solennellement hommage au Prince de Galles, appelé le Prince Noir, en la cathédrale St-André de Bordeaux, le 9 juillet 1363. Gaillard II figure dans le cortège des grands barons de la province. Il rend hommage pour ses terres et châteaux de Blanquefort et de Duras « et tout ce qu'il possède en Guyenne » [4]. Il ne prend pas la peine de nommer Gageac. Malgré les coups répétés du sort, il restera fidèle à ce serment sa vie durant.

En effet, les exactions et la brutalité du Prince Noir lui font des ennemis qui s'unissent sous la bannière du roi de France Charles V. Dès 1370 le duc Louis d'Anjou et du Guesclin se mettent en campagne en Périgord. Les tentatives pour en chasser les Anglais se renouvellent en 1373 et 1374, où Bergerac, Ste-Foy et Castillon tombent aux mains des Français [5]. Qu'arriva-t-il à Gageac ? Le château fut-il momentanément occupé par les Français ? Ni Froissart, ni les Jurades de Bergerac ne nous renseignent sur ce point. Mais les soldats français aussitôt partis, les Anglais et leurs fidèles vassaux reviennent bien vite. Les coups de main sur Bergerac et la région sont préparés pour une bonne part, grâce à Gaillard II et à ses capitaines, celui de Gageac en premier lieu. La forteresse était une excellente base de départ pour ces expéditions, et aussi un refuge à l'épreuve des armes de la garnison de Bergerac, qui ne se hasarda jamais à la poursuivre jusque là.

Mais en 1377 Louis d'Anjou revient en Périgord, bien décidé à en finir. Au mois d'août il met le siège devant Bergerac fortement tenu par les Anglais. Les Français sont harcelés dans la plaine, notamment par Gaillard de Durfort et ses cousins de Goth, seigneurs de Puyguilhem. Leurs soldats pillent la région, si bien que les Français ont du mal à se ravitailler [6]. C'est à l'occasion du siège de Bergerac qu'eut lieu l'épisode connu sous le nom de « bataille d'Eymet ». Le transport à Bergerac de la « truye de la Riole » immortalisée par Rabelais, fut fatal à Gaillard II, qui fut fait prisonnier à Eymet [7]. Ses compagnons d'armes et lui furent l'objet de diverses pressions afin de les décider à se ranger dans le parti français. De guerre lasse, le sire de Duras et le seigneur de Rauzan font leur soumission « pour rentrer chez eux ». A peine libres, ils courent à Bordeaux retrouver les troupes anglaises. Le duc d'Anjou entre dans une

4. J.-P. Trabut-Cussac, *Les hommages d'Aquitaine.*
5. Jurades de Bergerac, I, années 1373, 1374, 1375, 1376.
6. Froissart-Luce, IX, pp. 56, 57 et suiv. ; pp. 294 et suiv.
7. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. II, p 19.

violente colère et jure alors « de détruire à jamais les terres des seigneurs de Rauzan et de Duras ».

Avec le gros de l'armée française, du Guesclin, le maréchal de Sancerre, le sire de Coucy, Owen de Galles, le comte de Périgord, il va assiéger la ville et le château de Duras. Une partie des troupes attaque pendant le même temps les châteaux voisins, parmi lesquels celui de Gageac.

Le château est investi dès le début d'octobre. Le siège commence le 4 et dure 5 jours. C'est dire que la garnison fait preuve de courage et de valeur militaire. Pour réduire Gageac, il faut aux assaillants la moitié du temps qu'ils mettent pour enlever l'énorme forteresse de Duras [8]. Qui conduit le siège ?

Peut-être est-ce le maréchal de Sancerre, « qui nous a instamment supplié et requis » de donner la forteresse de Gageac à Archambaud V, comte de Périgord, son compagnon d'armes, ainsi que le dit l'acte de donation signé de la main du duc d'Anjou [9], à Duras, le 12 octobre 1377.

Ce n'est certainement pas du Guesclin en personne ; il était bien trop occupé à Duras qui résista jusqu'au 19 octobre, et qu'il avait un moment désespéré de prendre. Et tant pis pour la tradition !

Le pays soumis, la campagne de 1377 se termina. Mais pour Gaillard II la punition fut cruelle. Sans parler des autres biens qu'il se vit enlever, Louis d'Anjou lui confisqua la seigneurie de Gageac qu'il remit à Archambaud de Périgord, « considérant les bons et agréables services qu'il nous a fait ès-guerres, et espérant qu'il fera, au temps advenir ».

Cependant lorsque l'armée française eut quitté la Guyenne, Gaillard II recouvra Gageac, qu'Archambaud de Périgord, son beau-frère, s'empressa de lui rendre. Il semble que cette donation fut considérée comme nulle et non avenue par les deux compères.

La menace que Louis d'Anjou avait voulu écarter, se fit sentir de nouveau pour les malheureux Bergeracois, et les brigandages des « pillards » de Gageac se poursuivirent pendant de longues années.

---

8. Froissart-Luce, IX, pp. 14 et suiv. Les détails donnés sur les combats à Duras, les exploits des combattants et les atrocités commises sur les malheureux habitants sont valables pour Gageac.
9. E. Labrone, *Bergerac et le Périgord blanc*, pp. 366-367, note 1. Ce document a été copié par E. Labrone sur l'original qui se trouvait aux Archives communales de Bergerac.

VI

LES PILLARDS. — FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS

Lorsqu'au cours d'une nouvelle campagne, en septembre 1378, le Prince d'Anjou eut renoncé à prendre Puyguilhem, nous retrouvons Gaillard II dans ce même château, dictant sa loi à Bergerac [1]. Le siège de l'année précédente n'avait pas dû augmenter le confort à Gageac, aussi le sire de Duras n'y résidait-il pas.

Les Jurades de Bergerac nous apprennent que « le 20 novembre 1378, le sire de Duras veut bien accorder un « patis » [2] à la ville pour 6 mois ; il exige 300 francs, 10 marcs d'argent, 8 tonneaux de vivres, moitié blé, moitié vin ».

Les jurats décident de chercher à transiger. Ils demandent que le patis soit accordé jusqu'à la St-Jean ou même au-delà. Le 15 décembre, « Gaillard II accorde une trêve générale aux habitants de la ville et à tout le bétail, gros et petit, excepté aux gens d'armes, moyennant la somme de 230 livres, de ce jour à la Saint Jean ». Le marchandage s'est révélé payant pour la ville.

Mais elle est en butte aux attaques incessantes d'autres seigneurs ou capitaines de la région. Voici Robert King, capitaine de Puyguilhem, « Robinquin » pour les gens du pays ; il avait également la haute main sur Gageac en l'absence de Gaillard II. Il y commandait aux deux Ganelo, dont l'un semble avoir été capitaine de Gageac à un moment donné ; citons aussi Thomas Ros, les deux Clergo, dont l'un s'évada de la prison de Lamonzie et causa bien des ennuis aux Bergeracois [3], l'Aragonais, Robin Mestrop, le Duc et bien d'autres.

Robert King rompt en 1378 la trêve qu'il avait signée, non pour son seigneur, mais pour son propre compte. Il s'entend pour ses chevauchées sur la ville avec Ganelo de Gageac. Les Jurades de Bergerac et le « Livre de vie » [4] racontent tout au long leurs exploits et ceux des autres pillards des châteaux voisins, où ces exactions étaient si fréquentes qu'il vint un temps « où personne n'eut plus rien » [5].

1. Jurades de Bergerac, I, pp. 46-47. Les ouvrages de Dessalles et de Maubourguet racontent en détail ces événements.
2. Les termes « patis » et « sufferte » désignent des trêves obtenues à prix d'argent.
3. Jurades de Bergerac, I, pp. 68-69.
4. Le « *Livre de vie* » a été publié par Ch. Durand dans le *B.S.H.A.P.*, XIV, puis par E. Labroue.
5. Jurades de Bergerac, I, années 1379 et suivantes.

Voici les articles du « Livre de vie » concernant les pillages et les crimes commis par la garnison de Gageac, seule ou avec celle de Puyguilhem, du 20 février 1379 au 15 juin 1382 :

« *Item* : Le 6 juin de l'an 1379, ceux de Gageac ont pris un cheval de bât, qui était à Michel Sabatier, et l'ont conduit à Gageac. Il valait, comme le dit Michel l'affirme par serment, 7 francs.

Item : Le lundi 17 octobre 1379, deux pillards de Gageac, dont l'un s'appelle Ganelo et l'autre le Duc, ont pris à Pierre Girart, dans le ressort de Bergerac, un manteau et deux haches. Le manteau valait 1 fr et demi, et les 2 haches un demi franc, comme le dit Pierre l'affirme par serment.

Item : Le même jour, les dits pillards Granelo et le Duc ont volé une « gonelle » [6] au valet de Rauli Maillart, qu'ils ont trouvé aux abords de Bergerac ; elle valait, comme le dit valet l'affirme par serment, 1 fr et demi.

Item : Le soir de l'Epiphanie de l'an 1380, les pillards de Gageac ont pris Jean Legros et Perroti de la Cheza, et le gendre de Tenona, et ils les ont menés à Gageac, où ils les ont forcés à donner de l'argent.

Item : Le 2 mars 1380, le fils de Bertran de Baynila, de Puyguilhem, Oïla Corsser, Icca Felip, Thomas Ros, Robin Mestrop, de Puyguilhem, le gendre de Blanquina, de Gageac, et d'autres pillards, ont chevauché à Bergerac, de l'autre côté de l'eau, et ont pris une paire de bœufs qui étaient à Hélias Pons et à Naudo de Boyshet.

Item : Le mercredi avant la fête de Saint-Michel, en septembre 1381, le Clergo de Gageac et les deux Ganelo de Gageac, ont pris, aux abords de Bergerac, un cheval à Guilhem de la Vayssière et l'ont mené tout près de Gageac ; le cheval a coûté 11 francs ; la ville avait un patis de Messire Guilhem Lescrop, capitaine de Fronsac, de Libourne et de St-Emilion [7]. »

Comme nous le voyons, ces bandits se prêtaient main-forte et manquaient à la parole donnée sans la moindre vergogne. Avec ceux de Puyguilhem ils volent un jour 4 bœufs, 22 chèvres et enlèvent une femme. Une autre fois ils blessent un bourgeois de Bergerac « qu'ils laissent pour mort sur la gravière », enlèvent 4 personnes, un cheval, deux juments, 5 bœufs, 4 ânes et

6. Gonelle : sorte de cape ouverte devant, et portant généralement un capuchon.

7. Le capitaine de Fronsac avait promis de faire respecter son patis par les pillards du voisinage. On voit comment il avait tenu parole.

2 ânesses. Ils « prennent marque » [8] sur les Frères Prêcheurs de Bergerac et exigent une rançon de 3 aunes et 1 coudée de drap. En 1381 les exigences des pillards, ceux de Gageac et de Puyguilhem en particulier, sont si grandes que les échéances des sommes et des marchandises exigées ne peuvent être honorées. Le capitaine de Gageac avait demandé 50 francs d'or, 2 marcs d'argent, 1 jupe et une jaquette de futaine.

A ce prix il s'était engagé à laisser les Bergeracois en repos et à respecter et faire respecter les patis pris avec leurs autres voisins. La ville avait même obtenu leur aide en cas de guerre. C'est à l'occasion de ces transactions que la jurade du 20 janvier 1381 nous apprend que « le capitaine de Gageac avait répondu que le droit de patis du lieu qu'il commandait, appartenait au seigneur de Duras ; et qu'il y avait plus d'avantage pour la ville, d'avoir patis avec lui, parce que Gageac était plus près de Bergerac que Puyguilhem et Mussidan. Il dit aussi que le seigneur de Duras était aussi puissant pour garantir la ville, que celui de Mussidan, ou tout autre du pays ». Mais il ajouta « que l'accord conclu avec lui-même l'année précédente, devait être maintenu aux mêmes conditions, si la ville voulait se mettre à l'abri des dommages qu'il pourrait lui causer ». Et pendant bien des années encore les capitaines et les seigneurs ne cessent de se faire servir des rentes ou offrir des cadeaux par les bourgeois apeurés [9].

En 1412 Gaillard III de Durfort est nommé sénéchal de Guyenne pour le roi d'Angleterre. Il ne manque pas de profiter de sa haute situation pour montrer de nouvelles exigences. Le 15 janvier 1415, il veut bien accorder patis « moyennant 8 pipes de vin, plus 6 mesures d'huile franche à Mme de Duras et 1 mesure pour son clerc ». Vers la fin de l'année, nouveau patis et nouveaux pourparlers. Il demande 15 tonneaux de vin, « le tiers blanc, le reste clairet ».

Et ces menaces et ces marchandages sordides durent jusqu'à ce que les Bergeracois excédés demandent un patis pour 4 ans au roi d'Angleterre en personne, en 1417. Toutefois, comme ce dernier était loin, on prend en jurade la précaution de donner du vin au sire de Duras et à son connétable « afin qu'ils fussent amis de la ville, et fissent observer la sufferte par les troupes anglaises de la région ». A cette époque les pots de vin n'étaient pas une figure de style.

8. « prendre marque » : rendre un membre quelconque de la communauté bergeracoise, responsable des dettes contractées par la ville.
9. Jurades de Bergerac, I ; le 14 sept. 1386, la ville envoie des poissons au capitaine de Gageac, et elle paie un bassinet (casque) commandé par celui-ci. Le 17 sept. elle envoie à Gageac 5 coupes de toile, etc.

En 1423-24 le sire de Duras eut le tort d'exciter les gens de Sainte-Foy contre ceux de Bergerac. La guerre se termina par le succès de l'armée du roi de France, qui en profita pour aller à Duras châtier Gaillard III comme il le méritait. Un convoi de vivres et d'armes se rendit de Bergerac à Duras en passant obligatoirement près de Gageac. La garnison du château ne bougea pas. Y en avait-il encore une ? Sans doute, car J. Maubourguet pense que le château conserva sa compagnie de pillards jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. Mais le coup porté à la maison de Durfort fut rude et elle perdit sa puissance. Si bien que vers 1450, lorsque l'armée française reconquit le pays, les pillards qui n'étaient plus soutenus par leur seigneur, quittèrent les lieux sans résistance, au contraire de ce qui se passa à Masduran et à La Force.

Et lorsque la bataille de Castillon en 1453, vint mettre un terme à cette longue lutte, Gageac put enfin retrouver aussi quelque sécurité ; d'autant plus que, comme quelques seigneuries voisines, elle vit son seigneur Gaillard IV, parjure et traître au roi de France, partir en Angleterre pour un long exil, tandis que ses terres étaient confisquées et attribuées au seigneur du Lau [10].

10. La Chesnaye-Desbois, VII, art. de Durfort, pp. 112 et suivantes.

PAROISSE DE GAGEAC D'APRES LA CARTE DE BELLEYME

VII

ETAT SOCIAL DE LA SEIGNEURIE AUX 14e ET 15e SIECLES

Jusqu'à la Révolution les limites de la paroisse et de la seigneurie coïncidaient, puisque la haute, moyenne et basse justice seigneuriale s'exerçait sur l'étendue de la paroisse.

La seigneurie formait une sorte de quadrilatère s'appuyant sur la Gardonnette à l'Est, aux ruisseaux de la Bosage et du Merdan au Sud, à la seigneurie de Saussignac au Sud-Ouest et à l'Ouest. On peut encore voir, dans un enfoncement, des bornes féodales au lieu-dit « les Cavailles ». Au Nord se trouvait la seigneurie de Gardonne [1].

Lorsque le seigneur de Bergerac détacha les « terres de Gageac » des dépendances de cette ville, les droits du seigneur supérieur passèrent par donation au fief inférieur, qui prit alors le nom de « haute justice » ou « seigneurie » [2].

La haute justice, attachée à la terre et dépendant du droit de propriété, avait plénitude de juridiction criminelle et civile; la moyenne justice l'avait sur toutes les causes civiles; la basse justice, sur les matières civiles jusqu'à la valeur de 60 sous parisis. On voit la puissance qu'avait ainsi le seigneur, et la dépendance dans laquelle il tenait les habitants ; car, au Moyen Age, la justice royale n'atteignait pratiquement pas les gens des campagnes.

Le seigneur haut justicier devait avoir une prison et des geôliers pour assurer la garde des prisonniers. Nous avons vu où était située la prison de Gageac. Parmi les attributs de la puissance seigneuriale se trouvaient le pilori et les fourches patibulaires, encore appelées « justices ». Où étaient ces lieux d'infamie à Gageac ? Personne ne le sait exactement. Toutefois, il y a quelques années encore, existait un très vieux chêne non loin du portail ogival du rempart Ouest, entre l'actuelle allée des Cèdres et la route de la Moullière. Voici ce qu'en dit Mme de la Verrie [3] : « Il y a, en carré, un petit bosquet de buis, taillé à plat. Au milieu de ce bosquet, j'ai vu, pendant 50 ans, un énorme chêne « *aux branches presque toutes horizontales* ». Et je pense, en voyant cela, que Gageac était une haute justice; et qu'en des lieux semblables, on pendait les condamnés, et que

1. Voir la carte de la paroisse d'après les travaux de Belleyme au 18e s.
2. Cette transaction ne pouvait se faire qu'avec la permission du roi.
3. Lettre de Mme de la Verrie du 21 mars 1965.

la pendaison se faisait aux arbres. Notre vieux chêne, entouré d'un buis et soutenu d'un côté par un mur, me paraît avoir été l'objet d'un grand respect. » Hélas ! la tempête a abattu ce colosse, dont on conserve une partie du tronc au château; elle mesure environ 3 m. 80 de tour. Nous ne saurons jamais s'il datait du Moyen Age, ni s'il a vraiment servi de potence. Il n'empêche que les gens de Gageac assuraient que le roi Saint Louis avait un jour rendu la justice sous ce chêne !

A combien s'élevait la population au XIVe siècle ? Le fouage levé par le Prince Noir en 1365 ne nous dit malheureusement pas le nombre de « feux » de la paroisse à cette date précise. Mais si Flaugeac comptait 15 feux avec Singleyrac, Monestier 20, Lenville et la Bastide 43 1/2, Lestignac 21, Gardonne 28, nous pouvons estimer que Gageac en avait une vingtaine. [4]. La population devait donc être peu nombreuse. Les guerres la décimaient périodiquement, sans parler des grandes famines et des épidémies comme la peste noire de 1348.

Quant à la situation des manants, elle était la même que celle des autres habitants des dépendances de Bergerac. Les obligations envers le seigneur avaient aussi été transmises avec le droit de propriété.

Ils devaient la taille aux 4 cas et l'acapte. Les tenanciers devaient encore le droit de feu, 3 journées de manœuvres et 2 gélines par feu et par an, ainsi que la garde et le guet au château. Pour leur tènement ou tenue ils devaient encore une rente annuelle et perpétuelle en argent et en blé ou avoine, selon la surface qu'ils exploitaient [5].

Y avait-il des serfs à Gageac au 14e siècle ? L'acte de 1377 n'en mentionne pas, lorsqu'il énumère les biens du seigneur. Mais celui-ci avait des droits sur « les fours et moulins, estangs, peschières, dismes, hommaiges, fiefs et arrière-fiefs ». Le montant total du revenu de la seigneurie était évalué à 60 livres par an [6], ce qui n'était guère.

Cet acte nous renseigne sur les principales cultures auxquelles se livraient les paysans : blé froment, seigle, avoine, vigne. La science des vignerons de Gageac ne date pas d'hier.

Mais si nous ajoutons aux redevances dues au seigneur, celles exigées par le roi (fouage, gabelle, etc...) et celles dues au clergé, que restait-il aux paysans ? Avec les moyens dérisoires qu'ils employaient en agriculture, leur revenu devait être bien faible. Et encore, pour joindre péniblement les deux bouts,

4. Il s'agit du « feu fiscal ». Cf. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. I, p. 388.
5. Les arrentements et reconnaissances faits en 1493 reprendront ces conditions « d'après l'ancien terrier ».
6. E. Labrone, *op. cit.*, pp. 366-367.

fallait-il qu'il n'y eût ni calamités atmosphériques, ni épidémie, ni guerre. Le passage d'une armée, même amie, équivalait à la ruine complète. Alors que penser du sort des gens de Gageac après la prise du château en 1377, alors que le duc d'Anjou avait juré « de ruiner à jamais les terres du sire de Duras » ?

Cette ruine totale du pays explique que les capitaines qui tenaient les châteaux pour les grands seigneurs, et ces seigneurs eux-mêmes, hélas ! — tels le capitaine de Gageac et le sire de Duras — se trouvant dans la pénurie, prenaient vivres, armes, animaux, argent, vêtements, où ils pouvaient. C'était la loi de la jungle qui régissait le malheureux pays de Bergerac.

Devant un tableau aussi sombre, que penser, sinon que la guerre de Cent Ans fut une des périodes les plus atroces de notre histoire, ainsi qu'en témoigne ce saisissant raccourci : « Les châteaux sont à terre, les ponts s'écroulent, les murs des monastères sont ensevelis sous les broussailles, les campagnes appartiennent aux bêtes sauvages. » [7] ?

7. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. II, p. 131.

VIII

LA TERRE DE GAGEAC DE 1453 A 1490

La période qui s'étend de la fin de la guerre de Cent Ans à l'arrivée de Michel de Chassaignes pourrait s'appeler : « l'interrègne ». Aucune trace de la prise de possession effective de la seigneurie de Gageac par le seigneur du Lau n'a jamais été relevée. Ce bien, éloigné des autres domaines des Durfort, peu considérable en étendue, ruiné et dépeuplé par les guerres, lui est peut-être demeuré inconnu. Et Gageac semble même avoir été, un temps, complètement laissé de côté par les autorités locales, puisqu'en 1476, il n'en fut même pas question lorsque le sire de Beaujeu ordonna la remise en état de défense de la forteresse de Monteuq et de quelques autres châteaux [1].

Mais la carence de l'autorité seigneuriale n'était pas particulière à Gageac, et le relâchement des liens féodaux ne devait pas rester sans porter de fruits. D'autres seigneurs du Bergeracois avaient émigré avec les Durfort. La vie ne s'était pas arrêtée pour autant sur leurs terres. Le roi, en les confiant à tel ou tel seigneur fidèle, connaissait l'état lamentable où se trouvaient les survivants des interminables guerres. Et les historiens du Périgord ont analysé les mesures prises par le pouvoir central pour aider le peuple à survivre et le pays à renaître [2] : exemptions d'impôts, avantages à ceux qui remettaient en culture des terres abandonnées et aux nouveaux habitants venus repeupler des territoires désertés.

Pendant la seconde moitié du 15e siècle, les rois veillent à ce que les Etats du Périgord tiennent, chaque année, leurs assises. Le seigneur de Gageac y avait, de droit, son siège avec la noblesse. Mais qui donc l'occupait entre 1453 et 1490 ?

Cependant, les habitants de la seigneurie, comme ceux des villages voisins, tenaient à avoir leur représentant sur les bancs du Tiers Etat. Aussi obtinrent-ils le droit d'élire un « syndic des manants et habitants de Gageac », qui pouvait avoir son mot à dire au moment de la répartition des tailles, dont on délibérait au sein de cette assemblée [3].

1. Jurades de Bergerac, t. I, p. 293 et t. II, pp. 28 et 31.
2. J. Manbourguet, *op. cit.*, t. III, p. 25. « Les rois, de Charles VII à François I, accordent au Périgord le plus de libertés possibles. Mais ce ne sont jamais que des libertés compatibles avec la monarchisation à laquelle ils tendent. »
3. Le syndic de Gageac figure sur la liste des membres du Tiers-Etat avec « ceux qui ont accoustumé d'y estre appelés ». (Archives municipales de Périgueux, CC 20).

Quant à la justice, ce n'était pas l'absence du seigneur bien qu'il fût haut, bas et moyen justicier, qui empêchait les causes d'être entendues. Dans ce cas, « la justice royale se développait aux dépens de la justice seigneuriale et le bayle royal ne dédaignait pas de rendre la justice au nom du roi [4].

A qui les paysans payaient-ils leurs redevances ? Nous sommes en droit de nous demander si, pendant une quarantaine d'années, ils en ont payé à quiconque.

Assurer la garde et le guet au château, il n'en était pas question non plus, puisqu'il était inhabité. Et les gens de Gageac prirent l'habitude, peu à peu, de se passer du cadre féodal qui avait été le leur pendant des siècles. Une indépendance relative succéda à l'autorité seigneuriale et les droits féodaux tombèrent en désuétude.

Nous ne pouvons pas en douter, lorsqu'en 1490, Michel de Chassaignes devint le nouveau seigneur de Gageac. La transaction du 14 avril 1490 [5] est révélatrice du peu d'enthousiasme des paysans à renoncer à leur semi-indépendance provisoire et à remettre en usage les anciens droits seigneuriaux.

Il y avait donc eu désaccord à l'origine entre les deux parties, et, précise la transaction « il paraît qu'il est dû, à la terre et seigneurie de Gageac l'aide aux 4 cas et l'acapte, au seigneur Michel de Chassaignes. »

Ce « il paraît » en dit long sur l'esprit frondeur qui s'était développé chez les paysans. D'ailleurs, la transaction n'enregistre qu'un accord partiel, car ils refusent absolument d'assurer la garde et le guet au château, ou de payer un droit pour en être dispensés, ce qui était pourtant d'un usage courant en Périgord [6].

Les manants refusaient encore de payer le droit de « feu ». Il fallut 3 ans à Michel de Chassaignes pour arriver, par des compromis, à rentrer dans ses droits, et à conclure avec ses gens des accords particuliers où les devoirs et les droits de chacun étaient bien précisés.

Marthe MARSAC.

(à suivre)

4. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. III, p. 13.
5. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1844/25.
6. J. Maubourguet, *op. cit.*, t. III : les paysans de Biron payaient 5 sols pour être dispensés du guet et de la garde.

BIBLIOGRAPHIE

Arlette HIGOUNET-NADAL, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au XIVe siècle*, 1 vol. de 236 p. (Ecole pratique des Hautes Etudes, VIe section, coll. « Démographie et sociétés », IX), Paris, S.E.V.P.E.N., 1965.

Des gens qui se nomment Meynard, Pommarel, Bru, Lauseille, Rey, Laribière, Bonnet, Blanchard, Audebert, Vervialle, Martial, Blondel, Ardillier, Cruvelier, Giraud, Favier, Deymier, Delluc, Larue, Peyrony et qui habitent les quartiers Aiguillerie, Plantier, Limogeanne, Taillefer, Aubergerie : voilà qui nous fait penser au Périgueux de 1966, pourtant nous sommes au XIVe siècle ! Ainsi, grâce au précieux travail de Mme Higounet, nous prenons conscience de la continuité d'une cité. On a longtemps considéré que rien n'était plus ingrat que les études économiques et les recherches fiscales, jusqu'au jour où l'on s'est aperçu qu'elles donnaient les clés de bien des problèmes. Un livre de comptabilité est par définition un livre de raison : voilà pourquoi Mme Higounet a minutieusement étudié l'administration consulaire du Puy-Saint-Front au XIVe siècle dans trente-deux registres de comptes allant de 1314 à 1401, avec leurs recettes et dépenses, leurs listes consulaires. Les « tailles » ont permis d'établir des recensements de feux par quartiers, de savoir quelle était la physionomie de tel quartier, les incidences sur la vie locale d'événements comme les campagnes du Prince Noir, ou les réparations aux fortifications de la ville. Pour découvrir tout cela, l'auteur a dû faire une critique très serrée des documents, étudier le mécanisme de la « taille », son assiette géographique, examiner un à un les quartiers du Puy-Saint-Front, énumérer les assujettis à la taille, les exemptés, les réfractaires, ce qui n'était pas un mince travail quand on songe qu'il y avait 1.319 chefs de famille en 1367 à Périgueux.

La moisson de renseignements fournis par les archives a permis à l'auteur de constituer un fichier méthodique : les fiches perforées autoriseront ensuite des totalisations rapides en maints domaines : métiers, noms et prénoms, fécondité, activités, état financier, étude sociologique des quartiers et surtout

études démographiques. Pour l'instant, Mme Higounet s'est contentée d'amonceler des matériaux solides sur lesquels elle va pouvoir construire, c'est-à-dire « entrer dans les divers aspects de la vie et des activités économiques de la bourgeoisie périgourdine ».

En bref, un travail patient, minutieux, rigoureusement scientifique, mené avec conscience et érudition. Impossible de comprendre désormais sans son aide le passé de Périgueux, sa physionomie, son histoire, la psychologie de ses habitants. Souhaitons pour finir que Mme Higounet mène à bien l'exploitation de ses recherches qui doivent se compléter par l'évolution démographique de notre ville au XIVe siècle.

Jean SECRET.